

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes consolidés 2014

Tome

4

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Rapport de l'organe de révision



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Rapport sur les comptes 2014

Tome 4

Le Rapport sur les comptes 2014 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2014, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat



Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le présent exposé des motifs résume les grandes lignes des états financiers consolidés pour l'exercice 2014 adoptés par le Conseil d'Etat.

Ceux-ci présentent la situation et la performance financière de l'Etat et des principales entités qu'il contrôle comme s'il s'agissait d'une seule et même entité économique (ci-après le Groupe), permettant ainsi au Grand Conseil de disposer d'une vision d'ensemble des activités de l'Etat, que celles-ci soient réalisées par l'Etat lui-même ou déléguées à des entités qu'il contrôle. Afin d'enrichir la lecture, cette vision globale est déclinée selon les 17 politiques publiques de l'Etat.

Si la consolidation des comptes constitue un véritable instrument d'analyse des résultats du Groupe, les états financiers consolidés sont une représentation sophistiquée de l'ensemble des activités de l'Etat. De nombreux retraitements complexes éliminent les flux monétaires et non monétaires entre entités du Groupe, dans le but de ne représenter que les opérations du Groupe avec l'extérieur. Il est donc difficile de comparer les données consolidées avec les résultats individuels de chaque entité du Groupe.

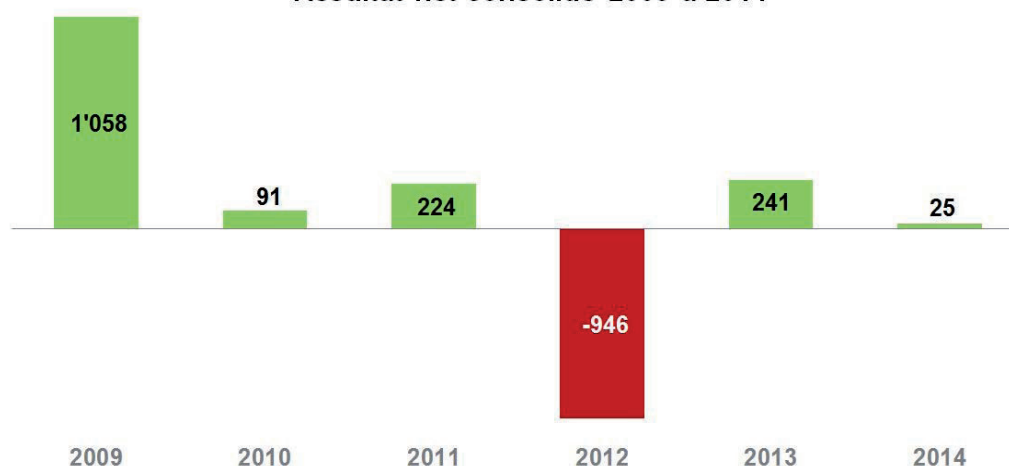
Enfin, il convient de noter le poids très important de l'Etat lui-même dans les comptes consolidés. Il en résulte que les grandes tendances observées au niveau de l'Etat dans ses comptes individuels se retrouvent dans les comptes consolidés.

Les états financiers consolidés en bref

	en millions francs		
	Comptes 2014	Comptes 2013	Écart 14/13
Revenus	11'117	10'948	+ 1,5%
Charges	10'965	10'764	+ 1,9%
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-127	57	
Résultat net	25	241	
Flux de trésorerie lié aux Investissements nets	-1'067	-965	
Total du bilan	29'759	29'023	+ 2,5%
Dette financière	16'820	15'809	+ 6,4%

En 2014, les comptes sont très légèrement positifs, mais le bénéfice est en net repli par rapport à 2013.

Résultat net consolidé 2009 à 2014



Les entités consolidées dans le cadre des présents états financiers sont, outre l'Etat lui-même, Genève Aéroport (AIG), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), les Transports publics genevois (TPG), l'Université de Genève (UNIGE), les Services industriels de Genève (SIG), la Fondation des parkings (FdP), la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), la Fondation pour les terrains industriels (FTI), les Fondations immobilières de droit public (FIDP), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et Palexpo SA.

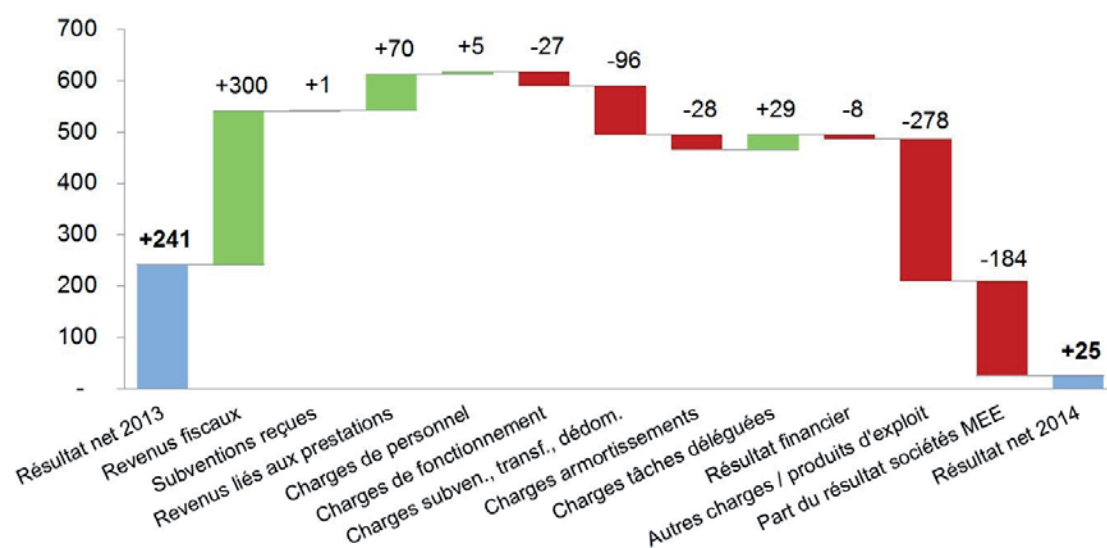
1. Un résultat 2014 à l'équilibre

L'évolution du résultat consolidé entre 2013 et 2014 s'explique ainsi :

Evolution du résultat 2013-2014

CHF

en millions



Les charges augmentent de 1,9% entre 2013 et 2014, en raison essentiellement de quelques subventions plus importantes que prévu pour l'Etat (+62 millions), HG (+12 millions) et UNIGE (+7 millions), de la péréquation financière fédérale (+11 millions), de provisions supplémentaires (203 millions comptabilisés dans les autres charges d'exploitation par l'Etat pour risque de non-atteinte des paliers intermédiaires de la caisse de pension) et en raison de provisions et dépréciations d'actifs par les SIG pour 86 millions (production d'électricité, fibres optiques et éolien).

Les revenus augmentent à peine moins vite que les charges, avec une hausse marquée des recettes fiscales, une augmentation des prestations facturées, notamment par HUG (facturations liées à la santé) et AIG (redevances aéroportuaires), mais une baisse des reprises de provisions (comptabilisées dans les autres produits d'exploitation).

La part de résultat des entités mises en équivalence se dégrade de 184 millions entre 2013 et 2014, principalement en raison d'une nouvelle dépréciation des actifs de Alpiq, filiale des SIG au travers de sa participation EOS Holding ; la part au résultat de cette dernière passe de +47 à -131 millions.

2. Des investissements historiquement élevés

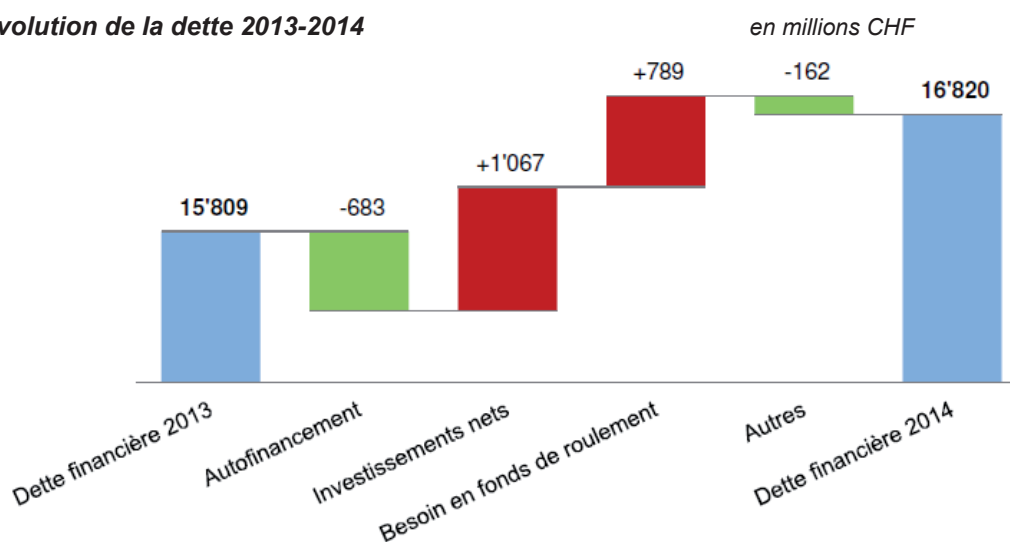
Les dépenses d'investissements nettes monétaires du Groupe (1'067 millions en 2014 contre 965 millions en 2013) sont en hausse de 11% par rapport à 2013, et continuent à se situer à un niveau historiquement élevé. L'Etat a réalisé 579 millions d'investissements bruts (248 millions notamment pour le CMU, le bâtiment des lits, les prisons Curabilis et La Brenaz, 168 millions pour le renouvellement de ses actifs et 163 millions autres, dont notamment la liaison CEVA) et encaissé 70 millions de subventions, remboursements de prêts et ventes d'actifs, soit 509 millions nets.

Les SIG ont investi 185 millions nets pour le renouvellement et le développement des actifs d'exploitation. L'AIG a dépensé 108 millions pour maintenir et valoriser ses actifs d'exploitation, dont 44 millions pour la construction de l'aile Est. Les fondations FIDP et FPLC ont investi 66 millions dans des bâtiments destinés au logement et 58 millions dans des opérations de promotion immobilière. En matière de santé, HUG a investi 65 millions. Les TPG ont réalisé 50 millions d'investissement (20 millions pour du matériel roulant et 30 millions pour le centre de maintenance En-Chardon). Enfin la FTI a investi 39 millions nets.

3. Un endettement en hausse

La dette du Groupe augmente de 1'011 millions en 2014 (+6,4%). L'autofinancement dégagé par l'exploitation, après variation du besoin en fonds de roulement, est négatif à hauteur de 106 millions et ne permet pas de financer les investissements, qui sont donc intégralement financés par de l'endettement supplémentaire.

Evolution de la dette 2013-2014



Au 31 décembre 2014, la dette financière consolidée s'élève à 16,8 milliards (+3,5 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat) et les fonds propres atteignent 7,1 milliards (+4,5 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat).

La hausse de la dette de 1 milliard entre 2013 et 2014 résulte d'entités ayant accru leur endettement net (Etat + 595 millions, SIG + 321 millions, FTI + 36 millions, AIG + 21 millions, FIDP + 13 millions, HUG + 5 millions, HG + 3 millions et TPG + 3 millions) et d'entités qui ont réduit leur endettement (FPLC - 34 millions, FdP - 15 millions, Palexpo - 7 millions).

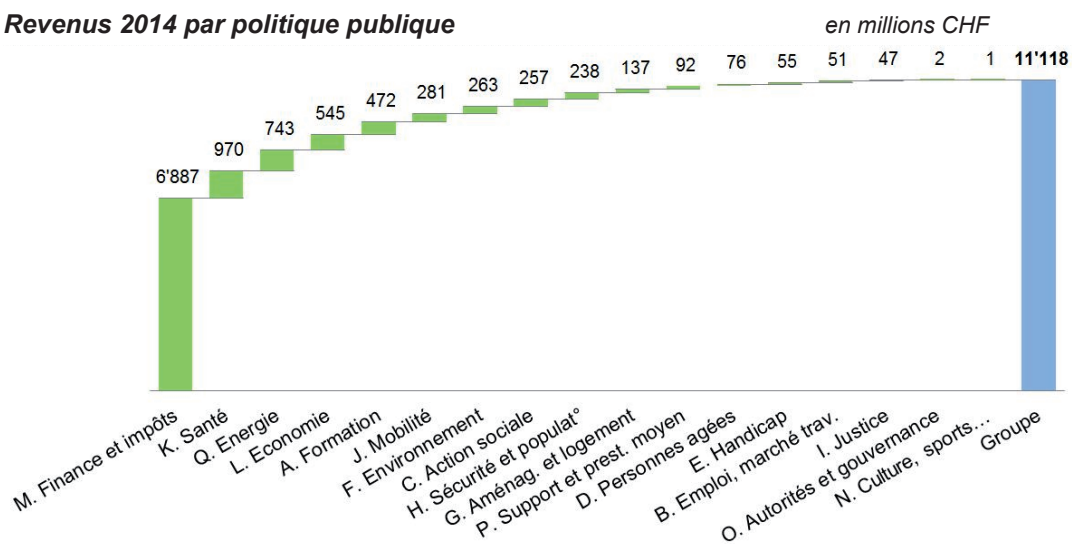
La dette financière est supportée à 80% par l'Etat. Les autres entités ne contribuent que faiblement à l'endettement total.

Les fonds propres représentent 42% de la dette financière du Groupe ; la solvabilité du Groupe apparaît significativement meilleure que celle de l'Etat, puisque le même ratio pour l'Etat s'élève à 20% (2013 : 21%).

4. Revenus et charges par politique publique

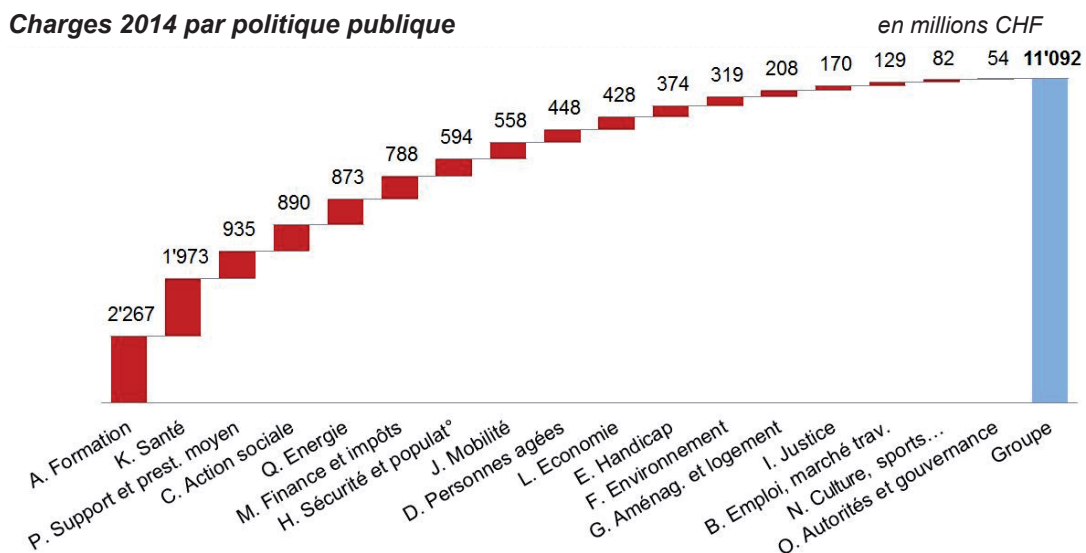
La décomposition des revenus et des charges par politique publique délivre une information complémentaire aux comptes individuels avec, notamment, la prise en compte des activités des HUG (politique K *Santé*), de SIG (F *Environnement* et Q *Energie*), et de Genève Aéroport (L *Economie*). Les états financiers consolidés permettent ainsi de donner une image plus précise de l'action de l'Etat par politique publique.

Revenus 2014 par politique publique



Cette analyse montre le poids réel des produits liés aux politiques *Santé* (970 millions de revenus consolidés contre 33 millions dans les états financiers individuels), *Energie* (743 millions de revenus consolidés contre 14 millions dans les états financiers individuels), *Economie* (545 millions contre 78 millions), *Formation* (472 millions contre 79 millions), *Mobilité* (281 millions contre 57 millions) et *Environnement* (263 millions contre 47 millions).

Charges 2014 par politique publique

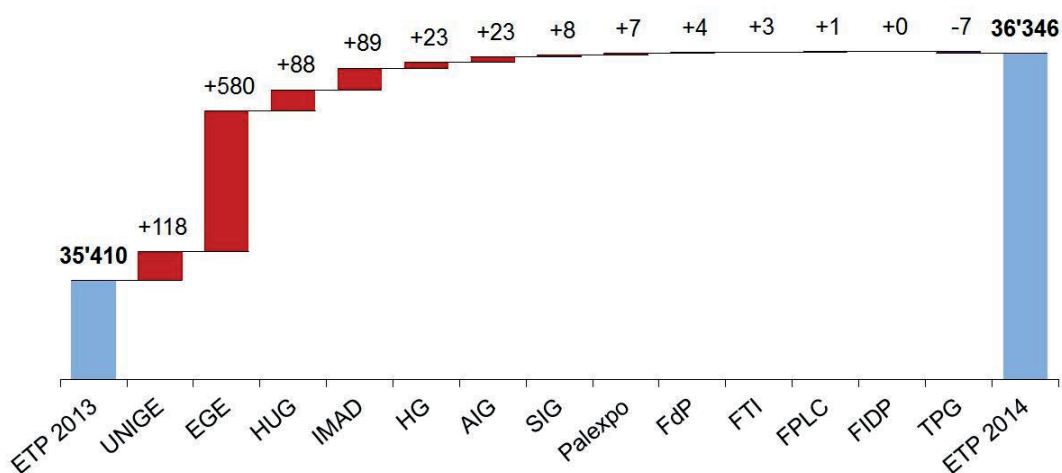


Cette analyse sectorielle fait ressortir les deux principales sources de dépenses : les politiques *Formation* et *Santé* totalisent 40% du total des charges (soit 4'240 millions de charges consolidées contre 2'983 millions dans les comptes individuels de l'Etat).

Cette analyse montre également le poids réel des charges liées aux politiques *Environnement*, *Economie* et *Energie*, avec 319, 428 et 873 millions respectivement, alors que celles-ci pèsent seulement respectivement 79, 31 et 14 millions dans les charges des comptes individuels de l'Etat.

5. Evolution maîtrisée des charges de personnel

La croissance des effectifs atteint 2,6% en 2014 (+936 ETP, dont l'Etat +580 ETP, UNIGE +118 ETP, IMAD +89 ETP, et HUG +88 ETP), mais les charges de personnel du Groupe restent stables (4'989 millions en 2014 contre 4'995 millions en 2013 soit -0.1%). Cette stabilité des charges de personnel s'explique notamment par de moindres départs en pré-retraite en 2014 après une année 2013 record, et par le transfert à la CPEG des coûts liés aux pensions des magistrats du Pouvoir judiciaire.



L'Etat est le premier employeur du Groupe (15'369 ETP). À eux deux, les HUG et l'Université emploient en 2014 presque autant de personnel que l'Etat, respectivement 9'401 et 4'437 ETP. Ces trois entités représentent 80% de l'effectif total du Groupe.

6. Conclusion

Les états financiers consolidés sont fortement influencés par les activités de l'Etat, qui contribue de manière significative à la performance financière et au patrimoine du Groupe.

En raison du poids de l'Etat, les tendances observées au niveau des comptes individuels de l'Etat de Genève (niveau toujours élevé des investissements, dégradation de la situation de trésorerie, augmentation de la dette) sont confirmées au niveau du Groupe. Si les entités consolidées contribuent notablement à l'amélioration des fonds propres du Groupe, tout en présentant un faible endettement relatif, en revanche cette année la performance financière de l'ensemble est marquée par la dégradation des comptes des SIG.

Le Conseil d'Etat vous remercie, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de faire bon accueil à la loi approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2014.

2. États financiers consolidés

Etat de la performance financière

Compte de résultat

	<i>Note</i>	2014	2013
Revenus fiscaux	7.1	6'577	6'277
Subventions reçues	7.2	625	609
Péréquation et parts à des revenus	7.3	132	133
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	7.4	117	131
Produits d'opérations sans contrepartie directe		7'452	7'150
Revenus liés aux tâches déléguées	7.5	2'505	2'452
Prestations de services, de livraisons et taxes	7.6	504	488
Dédommagements	7.7	101	96
Remboursements	7.8	62	68
Produits d'opérations avec contrepartie directe		3'172	3'103
Autres produits d'exploitation	7.9	296	428
PRODUITS D'EXPLOITATION		10'920	10'682
Charges de personnel	7.10	-4'989	-4'995
Charges de fonctionnement	7.11	-948	-921
Charges liées aux tâches déléguées	7.12	-827	-856
Subventions accordées	7.13	-2'115	-2'034
Péréquation et parts de revenus	7.14	-393	-380
Dédommagements	7.15	-74	-72
Dotations aux amortissements	7.16	-787	-761
Autres charges d'exploitation	7.17	-416	-269
CHARGES D'EXPLOITATION		-10'550	-10'288
RESULTAT D'EXPLOITATION		370	394
Produits financiers	7.18	197	266
Charges financières	7.19	-415	-476
RESULTAT FINANCIER		-218	-210
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	7.20	-127	57
RESULTAT NET		25	241
Résultat net attribuable au Groupe		96	207
Résultat net attribuable aux minoritaires		-71	34

Etat de la situation financière

Bilan

	Note	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1	176	346
Créances résultant de revenus fiscaux	8.2	2'851	2'417
Créances résultant de livraisons et services	8.3	665	665
Autres actifs financiers courants	8.4	743	406
Stocks et travaux en-cours	8.5	178	155
Comptes de régularisation actif	8.6	64	80
ACTIF COURANT		4'676	4'069
Immobilisations corporelles	8.7	19'777	19'624
Immeubles de placement	8.8	2'357	2'244
Immobilisations incorporelles	8.9	240	228
Participations	8.10	1'111	1'325
Autres actifs financiers non courants	8.11	1'022	948
Subventions d'investissement accordées	8.12	576	584
ACTIF NON COURANT		25'083	24'954
TOTAL ACTIF		29'759	29'023
PASSIF			
Fournisseurs et autres créanciers	8.13	1'314	1'577
Emprunts courants	8.14	3'665	3'315
Autres passifs financiers courants	8.15	2'085	1'730
Comptes de régularisation passif	8.16	155	157
Provisions courantes	8.17	105	100
PASSIF COURANT		7'323	6'879
Emprunts non courants	8.14	13'155	12'494
Provisions non courantes	8.17	437	735
Autres passifs financiers non courants	8.18	483	584
Subventions d'investissement reçues	8.19	1'197	1'141
PASSIF NON COURANT		15'272	14'955
FONDS ETRANGERS		22'596	21'834
Fonds propres affectés	8.20	1'835	1'689
Réserve conjoncturelle	8.21	567	567
Réserve de réévaluation	8.22	57	75
Réserve de couverture	8.23	-34	-16
Fonds propres libres	8.24	3'693	3'748
FONDS PROPRES - Part du Groupe		6'119	6'064
Intérêts minoritaires	8.25	1'045	1'125
FONDS PROPRES		7'163	7'189
TOTAL PASSIF		29'759	29'023

Etat des variations de l'actif net / situation nette

Tableau de variation des fonds propres

	Fonds propres affectés	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Réserve de cou- verture	Fonds propres libres	Fonds propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2013 publié	1'530	567	37	-25	3'696	5'805	1'085	6'890
Corrections d'erreurs	28	-	-	-	-40	-12	-	-12
Solde au 1er janvier 2013 corrigé	1'558	567	37	-25	3'656	5'793	1'085	6'879
Attribution du résultat individuel de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	38	-	-0	38	-0	38
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	9	-	9	1	10
Fonds propres affectés	131	-	-	-	-131	-0	0	-0
Autres variations	0	-	-	0	16	17	5	22
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	207	207	34	241
Solde au 1er janvier 2014	1'689	567	75	-16	3'748	6'064	1'125	7'189
Attribution du résultat individuel de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-18	-	-	-18	-	-18
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-19	-	-19	-0	-19
Fonds propres affectés	146	-	-	-	-147	-1	0	-1
Autres variations	0	-	-	0	-4	-4	-9	-13
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	96	96	-71	25
Solde au 31 décembre 2014	1'835	567	57	-34	3'693	6'119	1'045	7'163

Tableau des flux de trésorerie

	2014	2013
RESULTAT NET	25	241
Eléments du cycle d'exploitation à ajuster :		
Provisions et pertes de valeur	-291	-1'018
Amortissements	788	761
Plus et moins-valeur sur sortie d'actifs	8	124
Produits différés des subventions d'investissements reçues	-43	-43
Autres éléments	69	161
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	127	-57
AUTOFINANCEMENT	683	169
Opérations fiscales propres à l'Etat	-414	-348
Opérations non fiscales propres à l'Etat	-385	393
Opérations fiscales pour le compte de tiers	-65	80
Opérations non fiscales pour le compte de tiers	75	-203
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-789	-77
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	-106	92
Sorties de trésorerie liées à l'acquisition d'immo. corporelles	-977	-907
Sorties de trésorerie liées aux sub. d'invest. et immo. incorp.	-69	-102
Entrées de trésorerie liées aux subventions d'invest. reçues	95	95
Sorties de trésorerie liées aux participations non consolidées	-3	-0
Sorties de trésorerie liées aux prêts et créances	-170	-161
Sorties de trésorerie liées aux autres investissements	-78	-35
Entrées de trésorerie liées aux prêts et créances	88	38
Entrées de trésorerie liées aux autres investissements	47	109
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-1'067	-965
FLUX DE TRESORERIE LIBRES (HORS FINANCEMENT)	-1'173	-873
Produits de l'émission des emprunts à long terme	1'596	2'094
Remboursements des emprunts à long terme	-1'138	-1'077
Variation des emprunts souscrits à court terme	551	-121
Autres variations liées au financement	-5	13
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	1'004	910
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-170	37
Trésorerie en début de période	346	309
Trésorerie en fin de période	176	346

Notes relatives aux
états financiers consolidés

1 La République et Canton de Genève et ses entités et entreprises publiques

La République et Canton de Genève ("l'Etat") s'étend sur un territoire de 282 km² et comptait 482'545 habitants à fin décembre 2014 (2013 - 476'006 habitants), répartis dans 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) du canton est estimé provisoirement à CHF 54,1 milliards en 2014 (2013 – CHF 52,9 milliards) - OCSTAT/SECO/CREA.

Les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif), par l'administration cantonale, qui est organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (pouvoir judiciaire). Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif et la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève les impôts et les taxes prévus par la législation fédérale et cantonale ou facture des émoluments couvrant tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Les entreprises publiques exerçant une activité commerciale couvrent l'intégralité de leurs coûts. Les autres entités autonomes reçoivent des subventions de l'Etat en plus des revenus qu'elles perçoivent auprès des usagers.

Le groupe République et Canton de Genève (" le Groupe ") est représenté par l'Etat, les différentes entités publiques qui assument des tâches déléguées et les entreprises publiques qui exercent une activité commerciale.

2 Déclaration de conformité

2.1 Référentiel comptable du Groupe

Les présents états financiers sont préparés selon les dispositions prévues dans la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

Selon la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) :

- les états financiers doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats ;
- les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées.

Le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) précise les dérogations aux normes IPSAS ainsi que les dispositions particulières.

Les dérogations aux normes IPSAS, publiées par l'IPSAS Board, sont détaillées ci-après :

- les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi liés aux institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 25).
- une provision est comptabilisée dans la mesure de la capacité financière de l'Etat afin de couvrir le risque que les taux prévus par la lettre c, alinéa 2, des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ne soient pas atteints (IPSAS 19).
- le montant qui doit être rétrocédé annuellement à la République française en application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse, agissant au nom de la République et canton de Genève, et le Gouvernement de la République française sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève, du 29 janvier 1973, est comptabilisé en déduction des produits de l'impôt perçu à la source sur le revenu de l'activité lucrative dépendante (IPSAS 1 et 23).
- le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20).

2.2 Limitation dans l'application effective des normes comptables

IPSAS 16 "Immeubles de placement"

Un projet de critères de classification des immeubles de placement a été établi en 2014. La validation et la mise en œuvre de ces critères sont prévues pour 2015 avec des incidences sur la présentation et l'évaluation des actifs concernés.

IPSAS 32 "Contrats concourant à la réalisation d'un service public : entités publiques"

L'incidence possible de l'application effective de cette norme est en cours d'analyse. La définition donnée par cette norme aux contrats concourant à la réalisation d'un service public reste sujette à interprétations et nécessite d'être clarifiée.

Cadre conceptuel phase 2 - Eléments et comptabilisation dans les états financiers

L'incidence possible de l'application effective de ce cadre conceptuel est en cours d'analyse. La définition donnée aux droits d'utilisation nécessite d'être clarifiée. Ces droits pourraient concerner les droits de superficie, les mises à disposition d'actifs (bâtiments et terrains) et les concessions que l'Etat a octroyées à des tiers.

Présentation des états financiers

Les consignations en devises sont présentées en autres actifs financiers et non dans les liquidités.

3 Évènements majeurs de l'année et évènements post clôture

3.1 Création de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève ("CPEG", "Caisse") a été créée suite à la fusion de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et de la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH).

La création de la CPEG au 1^{er} janvier 2014 coïncide avec la fin du délai transitoire de 2 ans accordé par le Conseil fédéral aux institutions de prévoyance de droit public (IPDP) pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales en matière de prévoyance professionnelle.

Ces nouvelles dispositions prévoyaient notamment que les IPDP, fonctionnant selon le principe de la capitalisation partielle et bénéficiant d'une garantie de la part d'une corporation de droit public, obtiennent l'accord de l'autorité de surveillance pour déroger au principe de la capitalisation intégrale. A ce titre, l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP) a approuvé le 30 mai 2014 la poursuite de la gestion de la CPEG selon le système de la capitalisation partielle.

La CPEG compte à présent parmi les principales caisses de Suisse romande dans la mesure où elle dispose de :

- plus de 67'000 assurés, dont plus de 22'000 pensionnés ;
- une fortune de plus de 10 milliards de francs ;
- un parc immobilier comprenant presque 10'000 logements et quelque 140'000m² de bureaux et commerces.

La Caisse est dotée d'un plan de prestations et d'un financement dont l'objectif est de lui permettre d'atteindre un degré de couverture de 80% d'ici 2052. La Caisse doit poursuivre un chemin de croissance fixé dans la loi instituant la CPEG, tout en restant exposée à la volatilité des marchés financiers. Parmi les variables critiques retenues dans l'élaboration du plan financier, la CPEG doit réaliser une performance financière annuelle moyenne de 4,1%.

La Caisse a démarré avec peu de réserve financière pour amortir d'éventuels chocs sur les marchés des actions et des obligations. Les dispositions fédérales et cantonales peuvent contraindre la CPEG à revoir rapidement le plan de prestations et, dans la mesure des dispositions légales cantonales, le financement.

Toutefois, la situation financière de la CPEG à fin 2014 est saine :

- les engagements de prévoyance sont calculés en tenant compte de provisions pour longévité adéquates, d'une espérance de rendement de la fortune (taux d'intérêt technique) conforme aux attentes des actuaires en Suisse ;
- la performance financière de la fortune est de 7%, supérieure à l'objectif de 4,1% ;
- le degré de couverture global est de 61,6% et les projections actuarielles montrent que la Caisse devrait atteindre un degré de couverture de 80% d'ici 2052.

3.2 Intérêts pour non atteinte des paliers intermédiaires CPEG

En tant que garant, l'Etat est tenu de payer à la CPEG un intérêt si le taux de couverture de la Caisse se trouve en-dessous des paliers intermédiaires LPP. Selon les projections actuarielles de la Caisse, établies en mai 2014, le premier palier de 60% devrait probablement être respecté en 2020. En revanche, l'atteinte du palier de 75% dès 2030 est nettement moins probable et le risque que l'Etat ait à payer à la CPEG des intérêts est élevé. Dès lors, ce risque doit être anticipé dans les comptes de l'Etat par la constitution d'une provision.

Les montants d'intérêts que l'Etat pourrait devoir payer à la CPEG sont difficiles à estimer et à anticiper :

- ces montants dépendent des degrés de couverture futurs de la Caisse, eux-mêmes soumis à la forte volatilité des performances financières de la fortune ;
- la période durant laquelle la CPEG ne respectera pas de manière systématique le taux de couverture de 75% ne peut être déterminée d'avance ;
- les taux d'intérêt applicables dépendront des décisions qui seront prises chaque année dès 2029 par le Conseil fédéral.

La comptabilisation des provisions selon les normes IPSAS ne paraît pas appropriée dans la mesure où l'estimation des montants d'intérêts à payer est particulièrement volatile. L'actualisation annuelle de la provision peut engendrer des variations potentiellement très significatives sur le résultat net de l'Etat et du Groupe.

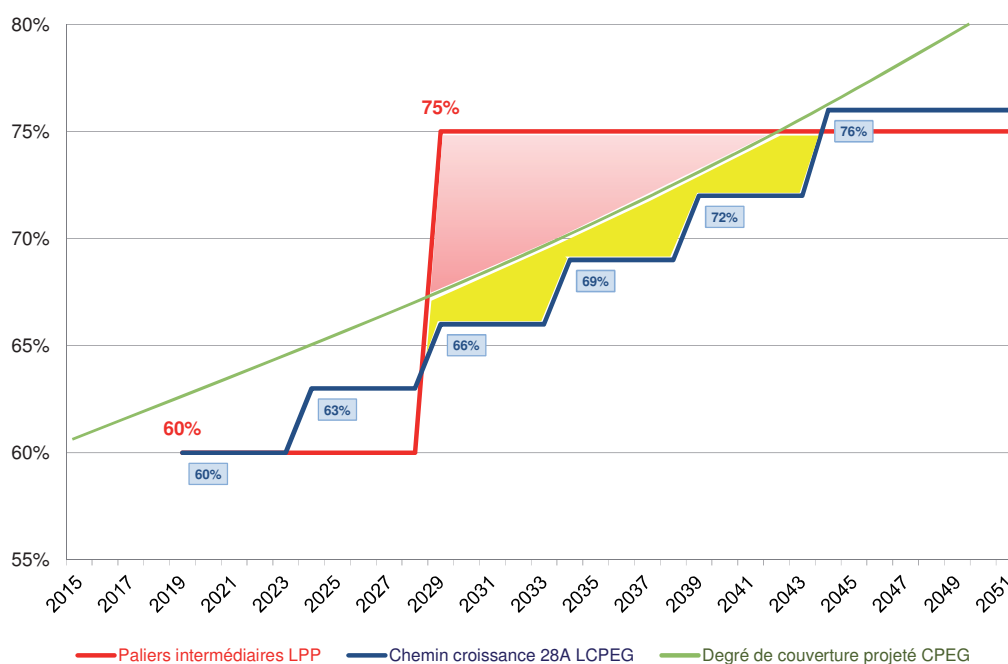
Dans ces conditions, une nouvelle dérogation aux normes IPSAS a été ajoutée afin que le risque correspondant soit provisionné selon la capacité financière de l'Etat, telle que représentée dans les états financiers individuels de l'Etat.

Le risque maximum encouru par l'Etat a été évalué sur la base de calcul actuariel à hauteur de CHF 406 millions. Ce risque maximum représente la différence entre le palier intermédiaire de 75% (courbe rouge dans le graphique ci-après) et le chemin de croissance légal cantonal (courbe bleue).

Vu les projections actuarielles de la Caisse, il est probable qu'à partir de 2030, le degré de couverture de la CPEG (courbe verte dans le graphique ci-après) se trouve à mi-chemin entre le chemin de croissance légal et le palier intermédiaire de 75%.

L'Etat devrait alors assumer un montant d'intérêts équivalent à 50% du risque maximum, soit CHF 203 millions.

Au 31 décembre 2014, au vu du bénéfice net disponible dans les comptes individuels de l'Etat, le risque attendu a été provisionné intégralement, soit pour CHF 203 millions. Le bénéfice net 2014, tel que présenté dans les états financiers individuels de l'Etat, a ainsi été ramené de CHF 209 millions à CHF 6 millions.



3.3 Partenariats et investissements des Services industriels de Genève (SIG)

SIG a renouvelé l'analyse détaillée des risques liés à certains de ses partenariats et de ses investissements figurant à l'actif de son bilan. Ces analyses ont montré que des participations et des prêts, notamment dans l'éolien, la production d'électricité et la distribution d'énergie, ainsi que dans le réseau de fibre optique présentaient à nouveau une valeur au bilan supérieure à la valeur d'utilité que SIG peut s'attendre à recouvrer selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

SIG a ainsi constaté des dépréciations d'actifs et des provisions pour un montant total de CHF 84 millions au 31 décembre 2014 (2013 - CHF 188 millions).

Le total cumulé des pertes constatées depuis les 5 dernières années, de 2010 à 2014, s'élève à CHF 277 millions (voir le tableau ci-après).

Dépréciations d'actifs et provisions	2010-2012	2013	2014	Total cumulé
Partenariat ennova	6	52	1	59
Partenariat Swisswinds		14		14
Parco eolco del San Gottardo		2	0	2
Windpark Burg		2	0	2
Gries Wind		1		1
Verrivent			4	4
Eolien	6	71	5	82
Telecom (FTTH)		45	24	69
Energie Thermique			11	11
Réseau fibres optiques		45	35	80
EnergieDienst Holding (EDH)		70	35	105
Swisspower Renewables			5	5
Swisspower Energy		2	2	4
Swiss Fibre Net			1	1
Autres participations		72	43	115
Total dépréciations d'actifs et provisions	6	188	84	277

3.4 Performances d'Alpiq Holding SA (Alpiq)

En 2014, Alpiq a souffert d'une situation économique défavorable :

- les prix de l'électricité ont fortement baissé ;
- la capacité de production en matière d'électricité est excédentaire en Europe ;
- les taxes et les redevances représentent une part importante des coûts de production.

Dans ces conditions, les performances d'Alpiq se sont dégradées en 2014 :

- le chiffre d'affaire d'Alpiq a baissé de 14% ;
- le résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements d'Alpiq a chuté de CHF 789 millions à CHF 312 millions ;
- Alpiq a dû déprécier ses actifs de près de CHF 1 milliard.

Dans la mesure où Alpiq est détenue à 31% par Energie Ouest Suisse Holding SA (EOSH), elle-même détenue à 20% par SIG, les mauvaises performances d'Alpiq SA ont une incidence négative de CHF 131 millions sur le résultat net du Groupe au 31 décembre 2014.

En 2011 et 2012, Alpiq avait successivement déprécié ses actifs à concurrence de CHF 1,6 milliard sur chacune des deux années, avec pour effet d'avoir une incidence négative sur le résultat net du Groupe de CHF 116 millions au 31 décembre 2011 et du même montant au 31 décembre 2012.

3.5 Litige Tarmed et Swiss DRG (HUG)

Les risques tarifaires liés aux litiges Tarmed et Swiss DRG concernant HUG avaient été provisionnés à hauteur de CHF 68 millions au 31 décembre 2013. Ces provisions ont été intégralement soldées en 2014, suite aux accords et décisions survenus durant l'année.

La facturation des soins ambulatoires est basée sur une structure tarifaire dénommée "Tarmed". Chaque soin est tarifé et indemnisé de manière forfaitaire sur la base d'un coût exprimé en points Tarmed. Par le passé, les assureurs maladie ont fait recours contre la décision de l'Etat de fixer le tarif du point Tarmed à un niveau supérieur à celui demandé par les assureurs. En novembre 2014, le Tribunal administratif fédéral s'est prononcé (Arrêt C-1627/2012) et cette décision a permis de mettre fin à la provision de CHF 38 millions, qui a par conséquent été intégralement reprise au 31 décembre 2014 (incidence positive sur le résultat net du Groupe).

La facturation des soins aigus somatiques est basée sur des forfaits appelés "Swiss DRG". Chaque séjour hospitalier est indemnisé par les assurances de manière forfaitaire sur la base d'un coût exprimé en points DRG. Le tarif de ce point est fixé par les partenaires tarifaires (assureurs maladie) ou, à défaut d'entente, par l'Etat. Par le passé, les négociations avaient échoué et l'Etat avait fixé lui-même le tarif du point DRG. Le surveillant des prix ayant néanmoins recommandé un tarif inférieur, les assureurs avaient fait recours contre la décision de l'Etat. En février 2014, un accord a été conclu avec les deux principaux groupes d'assureurs maladie. Les nouvelles conventions tarifaires négociées ont permis de mettre fin au litige moyennant CHF 17 millions à payer aux assurances maladie au titre des facturations effectuées à un niveau supérieur au tarif négocié. La provision de CHF 30 millions a par conséquent été reprise au 31 décembre 2014 à hauteur de CHF 13 millions (incidence positive sur le résultat net du Groupe). Le solde de cette provision (CHF 17 millions) a été transféré en engagements sous la rubrique "Créanciers divers" des présents états financiers.

3.6 Gratifications aux retraités des Transports publics genevois (TPG)

TPG participait aux frais d'assurance maladie et d'abonnement de ses retraités. Toutefois, en 2014, TPG a décidé de supprimer les prestations ou avantages accordés à ses retraités.

Le montant de l'engagement non consommé, soit CHF 23 millions, a été intégralement repris au 31 décembre 2014 (incidence positive sur le résultat net du Groupe).

3.7 Nouvelle Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF)

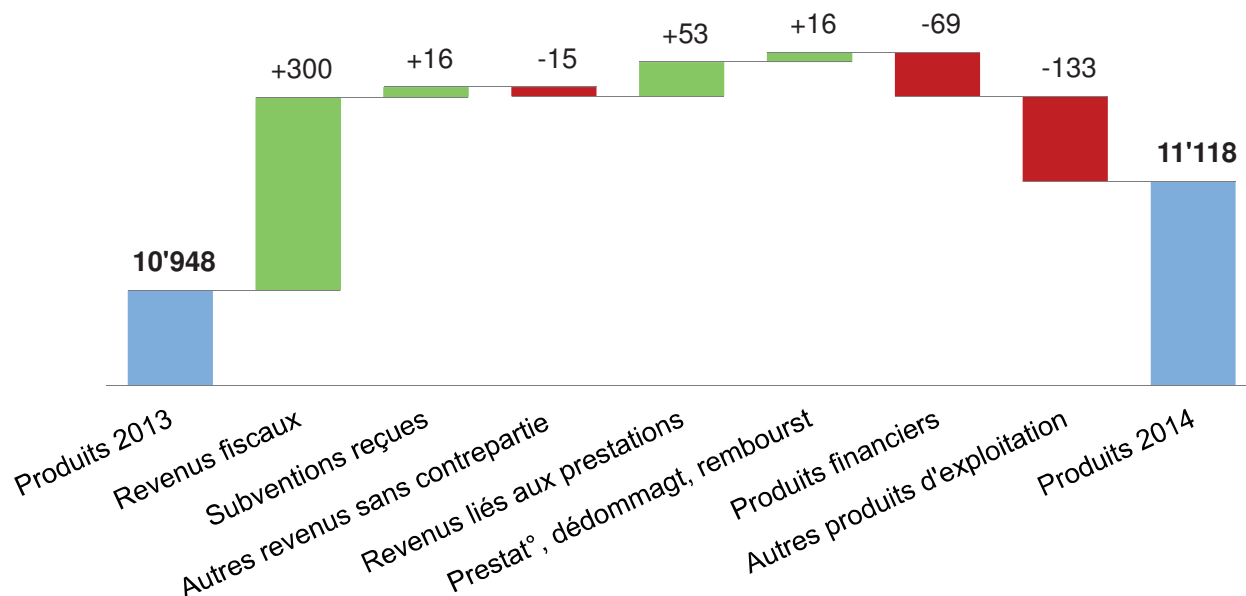
Dans le cadre de la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 :

- les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans le compte de résultat ;
- certaines provisions ont été reclassées dans les engagements appropriés en tant que charges à payer ;
- l'Etat a changé de plan comptable au profit du plan de comptes détaillé figurant dans le "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes MCH2" (ci-après le MCH2) ;

Les changements de présentation induits par le MCH2 ont également été appliqués aux comptes comparatifs 2013 des présents états financiers.

4 Analyse des comptes

4.1 Évolution des produits entre 2013 et 2014



Revenus fiscaux

La hausse de CHF 300 millions est expliquée par les éléments détaillés ci-après :

- Impôt courant : hausse de CHF 665 millions
Les impôts courants 2014 ont bénéficié d'une opération non renouvelable. Sans cette opération liée à l'impôt des personnes physiques, la situation aurait été nettement moins favorable.
- Correctif d'estimation : baisse de CHF 191 millions.
Les correctifs d'estimation sur les années antérieures (2009 à 2013) présentent un solde négatif de CHF -105 millions en 2014 (2013 – positif de CHF 86 millions).
- Reliquat : baisse de CHF 171 millions.
Les rectifications de taxation sur les années qui ne sont plus estimées présentent un solde négatif de CHF -70 millions au 31 décembre 2014 (2013 – positif de CHF 101 millions).
- Autres éléments : baisse de CHF 3 millions.

Subventions reçues

La hausse de CHF 16 millions des subventions reçues est essentiellement due à une augmentation du financement de l'université par la Confédération (CHF 10 millions).

Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

La baisse de CHF 15 millions résulte principalement de la présentation des restitutions de subventions par les ménages privés en "Subventions accordées" dans les comptes 2014 et non en "Autres revenus d'exploitation" (écart de CHF 10 millions sans incidence sur le résultat net).

Revenus liés aux prestations

Les revenus liés aux prestations sont réalisés par l'Etat et les entités pour les services rendus auprès des usagers. L'augmentation de CHF 53 millions de ces revenus concerne principalement :

- Environnement et énergie : baisse de CHF 12 millions.
Les produits de gaz diminuent de CHF 26 millions en raison d'un climat plus doux en 2014 (effet volume de -14%) et du ralentissement de l'activité économique de certains grands comptes industriels.
Les produits d'énergie électrique diminuent de CHF 21 millions en raison (i) d'une baisse de CHF 11 millions de la consommation (conditions climatiques plus clémentes en 2014 et programmes d'économies d'électricité), et (ii) d'un effet prix de CHF 10 millions (pression accrue de la concurrence).

Revenus liés aux prestations (suite)

- Environnement et énergie : baisse de CHF 12 millions (suite).

Les produits de distribution d'électricité augmentent de CHF 28 millions en raison de la hausse du coût de transport national d'électricité (CHF 13 millions), de la hausse du taux de rémunération des capitaux accordé par le régulateur (CHF 10 millions) et de l'augmentation du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables (CHF 4 millions).

- Prestations liées à la santé : hausse de CHF 37 millions.

En 2014, les rattrapages de facturation des greffes contribuent, à concurrence de CHF 12 millions, à l'augmentation des produits de la santé de l'hôpital cantonal.

La hausse de l'activité ambulatoire de l'hôpital cantonal et plus particulièrement de ses activités à haute technicité ont généré un surcroît de revenus de CHF 8 millions en 2014.

- Prestations liées à l'économie : hausse de CHF 31 millions.

Les redevances aéroportuaires augmentent de CHF 23 millions sous l'effet de l'accroissement du nombre de passagers (+5%) et de l'augmentation des tarifs des redevances au 1^{er} avril 2014.

Les revenus liés aux expositions et manifestations augmentent de CHF 9 millions suite à l'organisation en 2014 du salon Index qui se tient tous les trois ans (CHF 6 millions).

- Prestations liées à la mobilité : hausse de CHF 5 millions.

Les ventes de billets réalisées par les Transports publics genevois (TPG) augmentent de CHF 2 millions.

Les revenus liés aux parkings et places de stationnement s'accroissent de CHF 3 millions.

- Prestations liées à la formation : baisse de CHF 6 millions.

Les prestations de services de l'université baissent de CHF 6 millions, notamment en raison de la fin de certains projets.

Prestations, dédommagements et remboursements

La hausse de CHF 16 millions s'explique essentiellement par l'augmentation des émoluments sur les contraventions (CHF 14 millions).

Produits financiers

La diminution de CHF 69 millions résulte essentiellement des éléments détaillés ci-après :

- baisse de CHF 42 millions des variations de juste de valeur des immeubles de placement ;
- baisse de CHF 9 millions des produits en raison d'une plus-value ponctuelle réalisée en 2013 sur des opérations de couverture ;
- baisse de CHF 8 millions des intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux.

Autres produits d'exploitation

La baisse de CHF 133 millions des autres produits d'exploitation résulte des éléments détaillés ci-après :

- Reprises de provisions, pertes de valeur et charges à payer - baisse de CHF 121 millions.

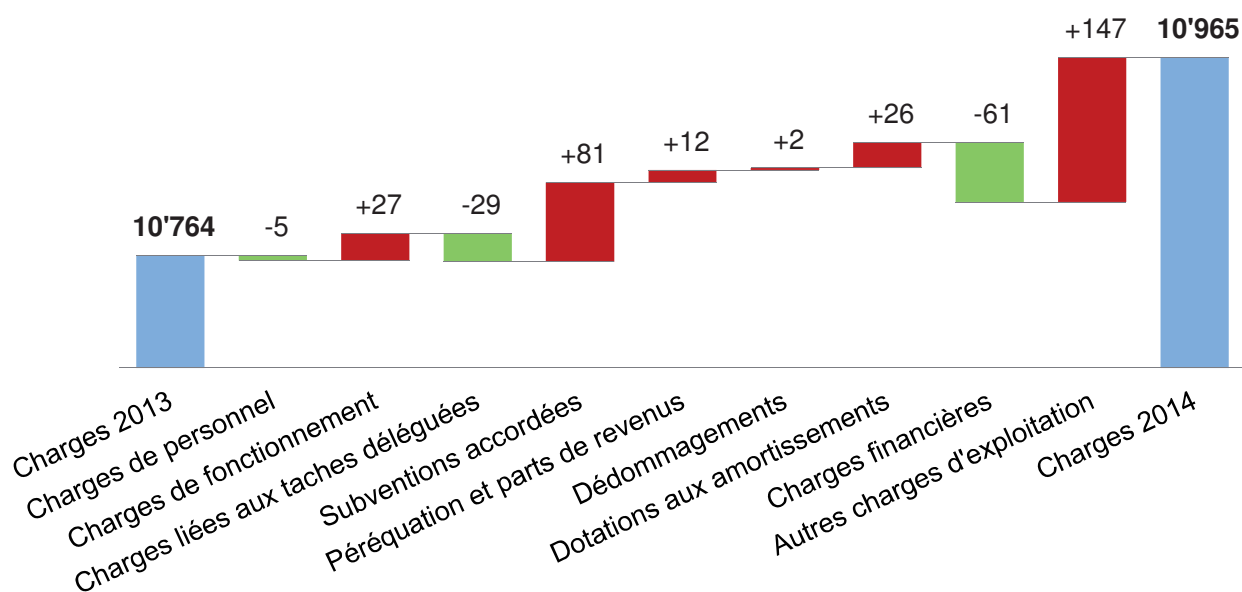
En plus en 2014 :

- reprise de provisions de CHF 51 millions, suite à la fin du litige Swiss DRG et Tarmed ;
- reprise de charges à payer de CHF 23 millions suite à la décision de TPG de supprimer les prestations et avantages accordés à ses retraités (assurance maladie et abonnements) ;
- reprises de pertes de valeur de CHF 13 millions sur les créances fiscales (2013 - CHF 5 millions) ;
- reprises de charges à payer de CHF 7 millions liées au transfert effectif à la CPEG des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire ;
- reprises de charges à payer de CHF 7 millions liées aux subsides de l'assurance maladie.

En moins en 2014 :

- reprise de provisions de CHF 128 millions dans le cadre de la recapitalisation de la CIA, de la suppression de l'obligation de départ en pré-retraite à 62 ans pour les enseignants du primaire, et du transfert à la CPEG des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire ;
 - reprise de provision de CHF 57 millions suite à la décision de SIG de supprimer sa participation aux frais d'assurance maladie des retraités ;
 - reprise de provision de CHF 32 millions sur le montant que SIG devait apporter à sa caisse de retraite en raison des performances des marchés financiers.
- Autres produits d'exploitation divers : baisse de CHF 14 millions liée à la vente en 2013 d'un actif à risque (CHF 14 millions).

4.2 Évolution des charges entre 2013 et 2014



Charges de personnel

La baisse de CHF 5 millions résulte de différents éléments qui se compensent entre eux :

- l'attribution d'une annuité complète de salaire supplémentaire au personnel du Groupe a généré une hausse CHF 35 millions ;
- les coûts liés aux pensions payées aux magistrats du Pouvoir judiciaire ont diminué de CHF 24 millions suite au transfert des engagements correspondants à la CPEG ;
- les nombreux départs en pré-retraite en 2013 ont généré une baisse des charges de personnel (moins de départs en 2014 et blocage des postes 6 mois après les départs) ;
- l'augmentation des effectifs (+936 équivalents temps plein / ETP) s'est traduite par une hausse des coûts salariaux en ETP : Etat (+580, soit CHF +31 millions), UNIGE (+118), IMAD (+89), HUG (+88), Genève aéroport (+23), HG (+23), Palexpo (+7), SIG (+8).

Charges de fonctionnement

L'augmentation de CHF 27 millions concerne principalement les éléments suivants :

- les honoraires de mandataires baissent de CHF 9 millions :
 - les mesures d'économie du Conseil d'Etat se sont traduites par une baisse de CHF 18 millions des honoraires ;
 - les coûts de la sécurité de l'aéroport ont augmenté de CHF 5 millions (hausse du nombre de passagers et de bagages) ;
 - chez Palexpo, l'organisation en 2014 du salon Index et le recours à du personnel temporaire contribuent à concurrence de CHF 3 millions à la hausse des charges ;

- les fournitures et marchandises augmentent de CHF 22 millions, dont CHF 16 millions résultent essentiellement de dépenses réalisées par l'hôpital en vue d'améliorer le confort des patients (renouvellement d'une partie des lits, des incubateurs et du mobilier, etc.) ;
- les redevances payées par SIG aux collectivités publiques augmentent de CHF 8 millions, dont CHF 4 millions sont liés au supplément fédéral des nouvelles énergies ;
- les autres charges de fonctionnement comprennent CHF 4 millions de pénalités dus par TPG suite au report des livraisons de tramways ;
- les frais d'entretien et de nettoyage augmentent de CHF 4 millions, afin d'améliorer le confort des patients à l'hôpital.

Charges liées aux tâches déléguées

La diminution de CHF 29 millions concerne principalement les éléments suivants :

- Charges liées à l'environnement et énergie : baisse de CHF 39 millions.
 - Les achats d'énergie diminuent de CHF 42 millions en raison de conditions climatiques plus clémentes en 2014 (baisse de CHF 31 millions pour l'achat de gaz) et d'un effet positif sur les prix d'achat de l'électricité (CHF 14 millions).
 - Les frais d'évacuation des déchets augmentent de CHF 3 millions suite à un incident technique ayant conduit à l'externalisation du traitement des eaux usées.
- Charges liées à la santé et à la mobilité : hausse de CHF 5 millions et CHF 3 millions.

Subventions accordées

L'augmentation de CHF 81 millions résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- hausse de CHF 12 millions des prestations délivrées par l'Hospice général en raison de l'augmentation continue du nombre de bénéficiaires ;
- hausse de CHF 11 millions des subventions pour l'assurance-maladie, de CHF 6 millions pour le soutien aux familles et de CHF 5 millions pour les mesures pour l'emploi ;
- hausse de CHF 7 millions des subventions accordées par l'Université de Genève dont CHF 5 millions ont été accordés à la Fondation Campus Biotech Genève ;
- hausse de CHF 5 millions du fait de l'attribution d'une annuité complète de salaire supplémentaire au personnel des entités subventionnées et non consolidées ;
- réservation d'une subvention de CHF 9 millions pour financer des projets d'accueil dans les établissements médico-sociaux (EMS) et établissements pour personnes handicapées (EPH) ;
- hausse de CHF 26 millions des subventions accordées due à des montants individuels inférieurs à CHF 3 millions.

Péréquation et parts de revenus destinés à des collectivités publiques

La hausse de CHF 12 millions résulte principalement des charges liées à la péréquation financière fédérale (CHF 11 millions).

Dotations aux amortissements

La hausse de CHF 26 millions est essentiellement liée aux entités détaillées ci-après :

- SIG - hausse de CHF 7 millions : CHF 2 millions liés aux immobilisations incorporelles et CHF 5 millions liés aux immobilisations corporelles (dont un correctif d'environ CHF 3 millions sur le bâtiment du Lignon) ;
- l'Etat - hausse de CHF 6 millions : accélération du rythme d'amortissement de certains bâtiments suite à des démolitions programmées, et à l'amortissement des nouveaux investissements ;
- Genève Aéroport - hausse de CHF 5 millions : mise en service de nombreux actifs, dont CHF 2 millions liés aux infrastructures mises en place pour garantir la continuité de l'accueil des passagers pendant les travaux de l'aile Est.

Charges financières

La baisse de CHF 61 millions résulte essentiellement des éléments suivants :

- l'analyse détaillée des risques liés à certains des partenariats et investissements de SIG a conduit l'entité à déprécier des actifs financiers pour CHF 45 millions (2013 - CHF 111 millions) - voir la note relative aux événements majeurs ;
- les charges d'intérêts sur emprunts ont augmenté de CHF 15 millions sous l'effet de l'endettement de CHF 411 millions à 3,5% de SIG auprès de la CAP dans le cadre de la recapitalisation de la caisse de prévoyance ;
- en 2013, la cession par SIG des titres EOSH avait généré une perte de CHF 10 millions.

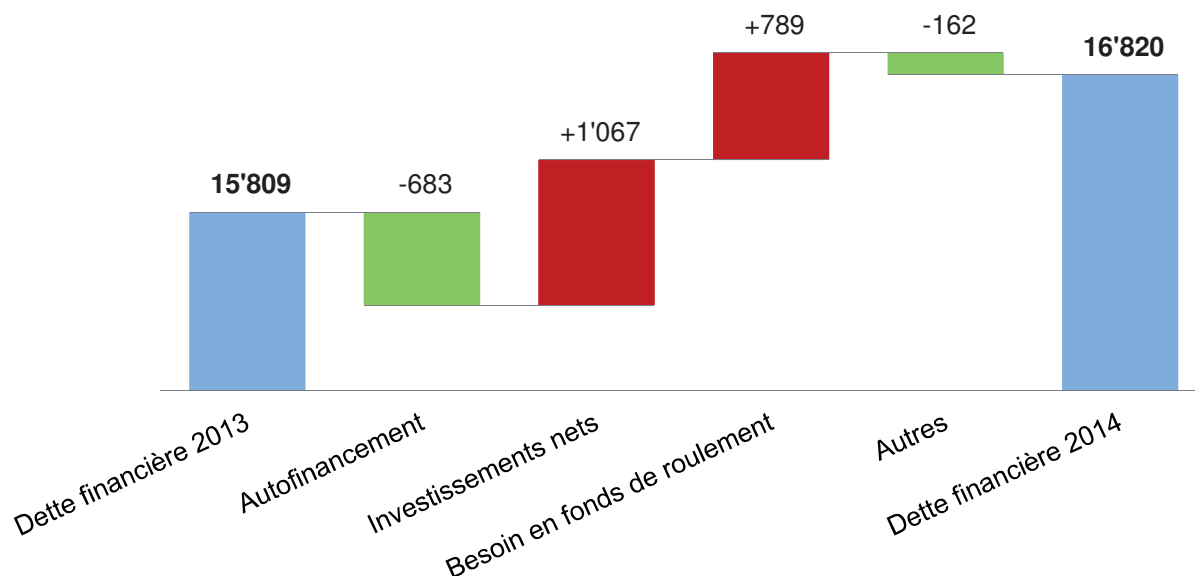
Autres charges d'exploitation

La hausse de CHF 147 millions des autres charges résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- Dépréciations d'actifs immobilisés - baisse de CHF 7 millions.
En 2014, l'analyse détaillée des risques liés à certains des partenariats et investissements de SIG a conduit l'entité à déprécier des actifs corporels pour CHF 35 millions contre CHF 45 millions en 2013 - voir la note relative aux événements majeurs.
- Moins-values sur immobilisations corporelles - baisse de CHF 20 millions.
En 2013, les démolitions de bâtiments et les remaniements parcellaires de l'Etat avaient généré une moins-value de CHF 23 millions ;
- Autres charges diverses - hausse de CHF 169 millions.
En plus en 2014, une provision de CHF 203 millions a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-atteinte des paliers intermédiaires par la CPEG (voir la note relative aux événements majeurs) ;
En moins en 2014 : (i) une provision de CHF 30 millions avait été constituée en 2013 par SIG pour couvrir les engagements éoliens, (ii) les indemnités aux riverains de Genève Aéroport étaient en baisse de CHF 7 millions ;
- Dépréciations sur créances - hausse de CHF 5 millions.

4.3 Évolution de la dette consolidée entre 2013 et 2014

L'augmentation de CHF 1'011 millions de la dette consolidée du Groupe (emprunts courants et non courants) est détaillée ci-après.



Autofinancement

L'autofinancement présente un excédent de CHF 683 millions en 2014 (2013 - excédent de CHF 169 millions). Son amélioration s'explique par l'existence d'éléments non récurrents significatifs :

- en 2014, CHF 411 millions pris en charge effective et convertis en emprunt auprès de la CAP dans le cadre de la recapitalisation de la caisse de retraite de SIG (incidence négative sur l'évolution de l'autofinancement) ;
- en 2013, CHF 574 millions versés à la CIA (caisse de retraite de l'Etat) dans le cadre de sa recapitalisation (incidence positive sur l'évolution de l'autofinancement) ;
- en 2013, CHF 154 millions ont été inscrits en charges à payer dans le cadre du transfert à la CPEG (caisse de retraite de l'Etat) des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire (incidence positive sur l'évolution de l'autofinancement) ;
- en 2013, CHF 77 millions ont été inscrits en charges à payer dans le cadre de la recapitalisation de caisse de retraite de SIG (incidence positive sur l'évolution de l'autofinancement) ;
- en 2014, différents flux d'exploitation présentent contribution nette positive de CHF 120 millions à l'autofinancement.

En 2014, l'autofinancement de CHF 683 millions ne permet pas de couvrir les investissements nets de CHF 1'067 millions.

Investissements nets

Les investissements nets monétaires s'élèvent à CHF 1'067 millions en 2014.

L'Etat a réalisé des investissements nets hors du Groupe à hauteur de CHF 509 millions :

- CHF 248 millions décaissés dans de nouveaux investissements dont le bâtiment des lits de hôpital, la réalisation des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du centre médical universitaire, Curabilis, l'agrandissement de la Brenaz ;
- CHF 168 millions décaissés dans des investissements de renouvellement ;
- CHF 163 millions décaissés dans d'autres investissements dont le financement de la liaison CEVA ;
- CHF 69 millions encaissés dans le cadre des subventions d'investissements reçus de la Confédération (CHF 51 millions), des remboursements de prêts (CHF 9 millions) et de la vente d'actifs (CHF 8 millions).

En matière d'environnement et d'énergie, SIG a réalisé CHF 185 millions d'investissements nets, dont principalement :

- CHF 40 millions : distribution d'électricité ;
- CHF 27 millions : énergie thermique ;
- CHF 15 millions : production d'électricité ;
- CHF 21 millions : réseau d'eaux usées ;
- CHF 20 millions : réseau d'eau potable ;
- CHF 18 millions : réseau de télécom ;
- CHF 13 millions : réseau de distribution de gaz.

Investissements nets (suite)

En matière d'aménagement et logement :

- les Fondations immobilières de droit public, FIDP et FPLC, ont investi respectivement CHF 66 millions (bâtiments destinés au logement) et CHF 58 millions (acquisition d'immeubles et dans des promotions immobilières) ;
- FTI a procédé à des investissements bruts à hauteur de CHF 47 millions dans des immeubles de placement et encaissé CHF 8 millions sur une vente.

En matière d'économie, Genève Aéroport et Palexpo ont réalisé des investissements nets respectivement à hauteur de CHF 108 millions et CHF 15 millions. Les investissements de l'aéroport comprennent CHF 44 millions pour l'aile Est, CHF 19 millions pour l'aménagement et la rénovation des parkings, et CHF 45 millions d'investissements divers.

En matière de santé, HUG a investi CHF 65 millions. Ces investissements ne comprennent ni la construction des nouveaux bâtiments, ni l'entretien des bâtiments existants, qui relèvent de la compétence et du contrôle de l'Etat en tant que propriétaire des infrastructures hospitalières.

En matière de mobilité, TPG a réalisé des investissements nets pour CHF 50 millions, dont CHF 20 millions décaissés dans du matériel roulant et CHF 30 millions décaissés dans la construction du centre de maintenance secondaire En-Chardon.

En matière d'action sociale, HG a réalisé CHF 11 millions d'investissements (immeubles d'exploitation et de placement) et a augmenté son volume de prêts d'un montant net de CHF 7 millions.

En matière de formation, UNIGE a réalisé CHF 6 millions de désinvestissements nets, comprenant :

- CHF 25 millions d'investissements bruts ;
- CHF 26 millions d'encaissements sur ventes ;
- CHF 6 millions de subventions d'investissements reçus.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin de CHF 789 millions en fonds de roulement engendre des besoins de liquidités supplémentaires. Il se décompose comme détaillé dans le tableau ci-après.

BFR		Non	
31 décembre 2014	Fiscal	fiscal	Total
Opérations propres au groupe	414	385	799
Opérations pour le compte de tiers	65	-75	-10
Total	479	310	789

- 1) Opérations fiscales propres au Groupe : hausse du besoin de CHF 415 millions

Ce besoin supplémentaire est essentiellement lié à l'augmentation des créances résultant de revenus fiscaux suite à la constatation dans les revenus 2014 d'une opération non renouvelable. Les créances correspondantes ont été encaissées en mars 2015. Ces encaissements contribueront à réduire le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2015.

- 2) Opérations non fiscales propres au Groupe : hausse du besoin de CHF 384 millions

Des opérations reconnues sur 2013 se sont soldées par des décaissements et donc des besoins de trésorerie supplémentaire en 2014 :

- le transfert des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire a donné lieu à un paiement en 2014 à la CPEG (caisse de retraite de l'Etat) de CHF 147 millions ;
- SIG a effectué un premier versement de CHF 77 millions à la CAP dans le cadre de la recapitalisation de la caisse de retraite de SIG ;
- une facture de CHF 53 millions due au 31 décembre 2013 et concernant le chantier CEVA n'a été payée que le 10 janvier 2014 ;
- FPLC a effectué un paiement de CHF 17 millions dans le cadre d'une opération particulière avec les CFF ;
- des rentes-pont AVS ont été versées aux anciens salariés du Groupe qui sont nombreux à être partis en pré-retraite en 2013.

Besoin en fonds de roulement (suite)

Des créances ont augmenté en raison d'une hausse des revenus correspondants ou d'un recouvrement moins rapide des montants dus :

- les créances sur amendes et contraventions augmentent de CHF 18 millions sous l'effet du non recouvrement des créances qui s'accompagne d'une augmentation concomitante de pertes de valeur pour CHF 16 millions entre 2013 et 2014 ;
- les créances sur revenus de transferts augmentent de CHF 15 millions essentiellement dans l'attente du versement d'une subvention de la part de la Confédération (CHF 21 millions).

3) Opérations fiscales pour le compte de tiers : hausse du besoin de CHF 65 millions

Ce besoin supplémentaire résulte d'une diminution globale des impôts en attente de reversement à la Confédération, aux communes genevoises et à d'autres tiers (et versés initialement à l'Etat par les contribuables). L'évolution des soldes en attente de versement varie chaque année au gré du rythme des encaissements et décaissements subséquents.

Entre 2014 et 2013 :

- les impôts en attente de reversement à la Confédération ont augmenté de CHF 89 millions ;
- les impôts en attente de reversement aux communes genevoises ont diminué de CHF 38 millions ;
- les impôts en attente de reversement aux autres tiers ont diminué de CHF 116 millions.

4) Opérations non fiscales pour le compte de tiers : baisse du besoin de CHF 75 millions

Cet excédent net de fonds de roulement résulte notamment :

- d'un accroissement des montants dus sur le compte courant avec la Confédération pour CHF 87 millions évitant à l'Etat de mobiliser des ressources financières pour régler ses engagements ;
- d'un besoin de trésorerie induit par une diminution nette de CHF 22 millions des liquidités détenues par l'Etat à raison de dépôts ou d'une saisie ou d'une confiscation opérée dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Autres

La baisse de CHF 162 millions résulte essentiellement de la diminution de CHF 170 millions des liquidités disponibles, dont CHF 154 millions concernent SIG.

Au 31 décembre 2013, SIG disposait d'une trésorerie élevée en raison des encaissements liés (i) au remboursement par l'Etat de la redevance supplémentaire sur l'utilisation du domaine public (CHF 56 millions), et (ii) de la vente des actions d'EOSH (CHF 73 millions).

Endettement de l'Etat et des entités

L'endettement du Groupe de CHF 1'011 millions en 2014 résulte d'entités ayant accru leur endettement en cours d'année, mais également d'autres entités ayant réduit leur endettement :

- Entités ayant accru leur endettement net sur l'exercice : l'Etat (CHF 595 millions), SIG (CHF 321 millions), FTI (CHF 36 millions), AIG (CHF 21 millions), FIDP (CHF 13 millions), HUG (CHF 5 millions), HG (CHF 3 millions) et TPG (CHF 3 millions) ;
- Entités ayant réduit leur endettement net sur l'exercice : FPLC (CHF 34 millions), FdP (CHF 15 millions) et Palexpo (CHF 7 millions).

L'endettement de CHF 595 millions de l'Etat résulte essentiellement d'une forte augmentation de son besoin en fonds de roulement :

- opérations propres fiscales : augmentation des créances suite à la constatation dans les revenus 2014 d'une opération non renouvelable, qui sera encaissée en 2015 ;
- opérations propres non fiscales : (i) transfert des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire à la CPEG (CHF 147 millions), (ii) paiement différé d'une facture (CHF 53 millions) liée au CEVA.

L'endettement de CHF 321 millions de SIG est essentiellement dû (i) au paiement à la CAP (caisse de retraite) d'un montant de CHF 77 millions et (ii) à la conversion en emprunt des CHF 411 millions restant dus auprès de la CAP.

5 Date de publication des présents états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Etat (gouvernement) le 25 mars 2015, date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

Le Conseil d'Etat est également compétent pour publier les états financiers. De fait, la publication des états financiers individuels de l'Etat intervient le jour de leur présentation par le Conseil d'Etat (gouvernement) à la commission des finances du Grand Conseil (parlement). Cette présentation est prévue le 31 mars 2015.

6 Information sectorielle

6.1 Politiques publiques

A. Formation

- Enseignement obligatoire
- Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation
- Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- Hautes écoles
- Enseignement spécialisé

B. Emploi, marché du travail

- Réinsertion des demandeurs d'emplois sous régime cantonal et fédéral
- Surveillance du marché du travail

C. Action sociale

- Accès à l'assurance maladie
- Soutien à la famille
- Mesures d'action sociale
- Protection des personnes adultes sous tutelle ou curatelle
- Actions en matière d'asile et de migration

D. Personnes âgées

- Actions en faveur des personnes âgées
- Soutien financier individuel aux personnes âgées

E. Handicap

- Actions en faveur des personnes handicapées
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F. Environnement

- Protection de l'environnement
- Gestion des eaux
- Espèces, écosystèmes, paysages, loisirs en plein air et activités portuaires
- Politique agricole

G. Aménagement et logement

- Accès au logement
- Aménagement du territoire
- Conformité des constructions et des chantiers
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration
- Sécurité publique
- Sécurité civile
- Armée et obligation de servir
- Admission à la circulation et à la navigation
- Exécution des poursuites et faillites
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Droits humains

I. Justice

- Pouvoir judiciaire

J. Mobilité

- Transports et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics

K. Santé

- Réseau de soins
- Régulation sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention des maladies, aide sanitaire d'urgence

L. Économie

- Développement et soutien de l'économie
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (Aéroport international de Genève, Ports Francs et Entrepôts de Genève, Palexpo SA)
- Régulation du commerce

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits
- Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif
- Péréquation financière intercantonale
- Production et perception des impôts.

N. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs
- Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois.

O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Services généraux
- Développement durable
- Exercices des droits politiques
- Genève internationale
- Régional et transfrontalier

P. Activités de support et prestations de moyens

- États-majors et activités de support départementales
- Gestion transversale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et achats
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- Développement et gestion des systèmes informatiques

Q. Énergie

- Énergie

6.2 Analyse sectorielle de l'état de la performance financière 2014

Au 31 décembre 2014	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie et impôts	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
Produits ss contrepartie	350	0	147	76	53	5	13	64	13	42	2	0	6'685	1	-	1	0	7'452
Produits avec contrepartie	97	51	53	0	2	252	119	168	26	188	874	509	55	1	1	59	717	3'172
Autres produits d'exploitation	3	0	13	-	-	6	3	5	8	50	92	38	28	0	1	32	16	296
PRODUITS D'EXPLOITA.	450	51	212	76	55	263	136	237	47	280	969	547	6'768	1	2	92	733	10'920
Charges de personnel	-1'691	-45	-126	-8	-6	-153	-44	-453	-118	-280	-1'458	-148	-63	-10	-40	-196	-151	-4'989
Charges de fonctionnement	-142	-3	-19	-1	-0	-38	-20	-53	-30	-61	-126	-142	-5	-4	-12	-184	-107	-948
Charges liées aux tâches déléguées	-	-	-64	-	-	-57	-30	-	-	-73	-278	-	-	-	-	-	-325	-827
Subventions accordées	-362	-68	-652	-435	-366	-6	-48	-23	-	-17	-44	-14	-	-68	-2	-1	-8	-2'115
Péréquation et parts de revenu	-	-11	-	-	-	-0	-	-3	-	-	-	-1	-377	-	0	-	-	-393
Dédommagements	-27	-	-	-	-	-0	-0	-13	-	-20	-14	-	-	-0	-0	-0	-	-74
Dotations aux amortissements	-36	-0	-2	-3	-	-72	-28	-6	-0	-104	-42	-77	-0	-0	-0	-329	-89	-787
Autres charges d'exploitation	-2	-1	-13	-3	-2	21	-5	-43	-22	12	-10	-33	-90	-0	-0	-225	-1	-416
CHARGES D'EXPLOITA.	-2'260	-129	-876	-448	-374	-304	-176	-594	-170	-544	-1'972	-414	-536	-82	-54	-934	-682	-10'550
RESULTAT D'EXPLOITA.	-1'810	-78	-664	-372	-320	-42	-40	-357	-122	-263	-1'003	133	6'232	-81	-52	-842	52	370
Produits financiers	22	-	45	0	0	0	1	0	-	1	1	-2	119	-	0	0	10	197
Charges financières	-7	-	-14	-	-	-14	-32	-0	-0	-16	-1	-15	-252	-	-	-1	-64	-415
RESULTAT FINANCIER	15	-	30	0	0	-14	-32	0	-0	-15	0	-16	-133	-	0	-1	-54	-218
Part du résultat - entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-1	-	-	-	1	-	0	-	-	-	-	-128	-127
RESULTAT NET	-1'795	-78	-634	-372	-320	-56	-71	-357	-122	-277	-1'003	117	6'099	-81	-52	-843	-130	25
Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
PRODUITS	-338	-	-378	-	-	-44	-5	-4	-	-239	-1'030	-0	-0	-	-	-11	-75	-2'124
CHARGES	338	-	378	-	-	44	5	4	-	239	1'030	0	0	-	-	11	75	2'124

6.3 Analyse sectorielle de l'état de la performance financière 2013

Au 31 décembre 2013	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
Produits ss contrepartie	336	0	147	71	58	13	9	64	16	46	2	0	6'386	1	-	1	0	7'150
Produits avec contrepartie	105	49	54	0	2	240	124	145	24	185	835	468	59	1	1	68	744	3'103
Autres produits d'exploitation	52	1	6	0	0	30	3	4	1	28	40	35	35	1	1	106	86	428
PRODUITS D'EXPLOITA.	493	50	207	72	60	283	136	213	41	259	877	504	6'480	2	2	174	829	10'682
Charges de personnel	-1'681	-45	-124	-8	-6	-147	-44	-437	-106	-274	-1'452	-145	-63	-9	-39	-268	-148	-4'995
Charges de fonctionnement	-143	-1	-18	-1	-0	-45	-30	-51	-30	-54	-103	-126	-6	-4	-14	-184	-110	-921
Charges liées aux tâches déléguées	-	-	-64	-	-	-42	-28	-	-	-71	-272	-	-	-	-	-	-379	-856
Subventions accordées	-346	-63	-623	-418	-355	-5	-46	-22	-	-17	-47	-14	-	-67	-4	-0	-6	-2'034
Péréquation et parts de revenu	-0	-10	-	-	-	-0	-	-3	-	-	-	-1	-366	-	-	-	-	-380
Dédommagements	-24	-0	-	-	-	-0	-0	-14	-	-19	-14	-	-	-0	-0	-0	-0	-72
Dotations aux amortissements	-35	-0	-1	-4	-	-78	-25	-6	-0	-100	-39	-69	-0	-0	-0	-328	-76	-761
Autres charges d'exploitation	-2	-0	-8	-7	-5	30	-6	-33	-16	11	-5	-42	-33	-0	-0	-115	-39	-269
CHARGES D'EXPLOITA.	-2'230	-120	-839	-438	-366	-287	-179	-565	-153	-524	-1'933	-397	-468	-80	-57	-896	-757	-10'288
RESULTAT D'EXPLOITA.	-1'737	-69	-633	-366	-306	-4	-43	-352	-112	-264	-1'056	107	6'012	-78	-55	-722	72	394
Produits financiers	33	-	59	0	0	0	21	0	-	2	1	15	124	-	-	0	10	266
Charges financières	-6	-	-14	-	-	-17	-33	-	0	-17	-1	-10	-252	-	-	-0	-125	-477
RESULTAT FINANCIER	26	-	45	0	0	-17	-12	0	0	-14	-0	5	-128	-	-	-0	-116	-210
Part du résultat - entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-0	-	-	-	1	-	-0	-	-	-	-	56	57
RESULTAT NET	-1'711	-69	-588	-366	-306	-21	-55	-351	-112	-277	-1'056	112	5'884	-78	-55	-722	12	241
Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
PRODUITS	-338	-	-378	-	-	-44	-5	-4	-	-239	-1'030	-0	-0	-	-	-11	-75	-2'124
CHARGES	338	-	378	-	-	44	5	4	-	239	1'030	0	0	-	-	11	75	2'124

6.4 Analyse sectorielle de l'état de la situation financière au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
ACTIF COURANT	413	-	6	-	-	65	102	-	-	116	297	89	3'356	-	-	-	232	4'676
Immobilisations corporelles	4'833	11	127	24	9	1'286	1'444	818	189	3'101	1'736	2'111	48	230	242	1'569	1'997	19'777
Immeubles de placement	76	-	805	-	-	-	421	-	-	-	153	684	-	-	-	217	-	2'357
Immobilisations incorp.	28	1	11	1	-	11	14	24	11	12	4	5	24	0	8	73	12	240
Participations	7	-	-	-	-	3	28	0	-	22	-	425	4	0	6	-	616	1'111
Autres actifs non cour.	9	-	33	-	-	5	18	-	-	358	139	2	391	-	-	-	68	1'022
Sub. invest accordées	70	-	0	241	49	94	-	8	-	38	5	6	1	15	42	8	-	576
ACTIF NON COURANT	5'023	12	976	266	58	1'398	1'926	851	200	3'531	2'038	3'234	468	245	297	1'866	2'693	25'083
ACTIFS SECTORIELS	5'437	12	982	266	58	1'464	2'028	851	200	3'647	2'335	3'323	3'824	245	297	1'866	2'925	29'759
PASSIF COURANT	177	-	46	-	-	88	13	-	-	150	327	99	6'090	-	-	-	333	7'323
Sub. invest reçues	161	7	14	-	-	148	2	24	-	422	16	-	0	0	0	-0	403	1'197
Autres passifs non cour.	17	-	157	-	-	461	1'299	-	-	505	219	396	10'577	-	-	-	445	14'075
PASSIF NON COURANT	178	7	170	-	-	608	1'301	24	-	927	235	396	10'577	0	0	-0	848	15'272
PASSIFS SECTORIELS	355	7	217	-	-	696	1'314	24	-	1'077	562	495	16'667	0	0	-0	1'181	22'595
Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
ACTIFS SECTORIELS	-58	-	-43	-	-	-2	-2	-	-	-20	-154	-31	-189	-	-	-	-7	-506
PASSIFS SECTORIELS	58	-	43	-	-	2	2	-	-	20	154	31	189	-	-	-0	7	506

6.5 Analyse sectorielle de l'état de la situation financière au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement et énergie	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie et impôts	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Énergie	Total
ACTIF COURANT	392	-	18	-	-	95	140	-	-	106	299	79	2'584	-	-	-	357	4'069
Immobilisations corporelles	4'775	11	76	24	7	1'268	1'418	832	190	3'058	1'696	2'062	93	255	200	1'675	1'984	19'624
Immeubles de placement	75	-	797	-	-	-	374	-	-	-	147	635	1	-	-	215	-	2'244
Immobilisations incorporelles	25	2	11	1	-	6	15	22	10	10	5	6	24	0	7	73	11	228
Immobilisations incorp.	25	2	11	1	-	6	15	22	10	10	5	6	24	0	7	73	11	228
Participations	7	-	-	-	-	3	25	0	-	22	-	445	4	0	6	-	813	1'325
Autres actifs non cour.	8	-	33	-	-	35	12	-	-	257	125	2	396	-	-	-	81	948
Sub. invest accordées	70	-	-	247	50	89	-	8	-	39	8	6	-	15	43	8	-	584
ACTIF NON COURANT	4'959	12	917	272	57	1'400	1'844	862	201	3'386	1'981	3'157	518	271	257	1'971	2'890	24'954
ACTIFS SECTORIELS	5'351	12	935	272	57	1'495	1'983	862	201	3'492	2'280	3'235	3'101	271	257	1'971	3'247	29'023
PASSIF COURANT	173	-	47	-	-	109	29	-	-	115	262	134	5'598	-	-	-	411	6'879
Sub. invest reçues	151	8	11	-	-	142	2	22	-	399	17	-	0	0	0	-0	390	1'141
Autres passifs non cour.	19	-	158	-	-	460	1'252	-	-	551	297	317	10'190	-	-	-	569	13'814
PASSIF NON COURANT	170	8	169	-	-	601	1'253	22	-	950	314	317	10'190	0	0	-0	959	14'955
PASSIFS SECTORIELS	343	8	216	-	-	711	1'282	22	-	1'065	576	452	15'788	0	0	-0	1'371	21'834
Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
ACTIFS SECTORIELS	-58	-	-30	-	-	-1	-2	-	-	-14	-136	-26	-213	-	-	-	-3	-481
PASSIFS SECTORIELS	58	-	30	-	-	1	2	-0	-	14	136	26	213	-	-	-	3	481

7 Performance financière

7.1 Revenus fiscaux

	2014	2013
Impôts sur le revenu	2'831	2'581
Impôts sur la fortune	696	602
Impôts à la source	597	721
Compensations financières aux communes françaises	-209	-203
Impôts des personnes	7	7
Autres impôts directs personnes physiques	19	16
Impôts sur les personnes physiques	3'941	3'724
Impôts sur les bénéficiaires	1'157	1'151
Impôts sur le capital	298	289
Autres impôts directs personnes morales	10	9
Impôts sur les personnes morales	1'465	1'448
Impôts immobiliers complémentaires	140	180
Impôts sur les gains en capital	56	111
Produits de l'enregistrement et timbre	162	160
Produits des successions et donations	261	132
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	13	13
Autres impôts directs	632	596
Impôts sur les véhicules à moteur	105	103
Autres impôts sur la propriété et les charges	1	1
Impôts sur la propriété et sur les charges	107	104
Part à l'impôt fédéral direct	399	372
Part à l'impôt anticipé	31	31
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	2	3
Parts cantonales à des impôts fédéraux	433	406
REVENUS FISCAUX	6'577	6'277

7.2 Subventions reçues

	2014	2013
Subventions pour assurés à ressources modestes	130	127
Allocations fédérales pour la recherche	126	118
Subventions pour prestations complémentaires fédérales	99	95
Subventions pour formation professionnelle	37	37
Autres subventions de la Confédération	133	136
Subventions reçues de la Confédération	525	514
Subventions reçues des autres cantons suisses	38	36
Subventions reçues des communes	9	9
Diverses subventions reçues	53	50
Autres subventions reçues	100	95
SUBVENTIONS RECUES	625	609

7.3 Péréquation et parts à des revenus

	2014	2013
Revenus liés à la péréquation financière	107	108
Redevance poids-lourds	17	17
Autres transferts de la Confédération	8	7
PEREQUATION & PARTS A DES REVENUS	132	133

7.4 Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

	2014	2013
Amendes	70	69
Restitution de subventions des ménages privés	19	29
Restitution de subventions des entités	15	17
Surtaxe HLM	7	7
Actifs saisis	3	8
Dons, legs et successions en déshérence	3	1
AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION SANS CONTREPARTIE	117	131

7.5 Revenus liées aux tâches déléguées

	2014	2013
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	952	964
Revenus liés à la santé	847	811
Revenus liés à l'économie	278	247
Revenus liés à la mobilité	211	205
Revenus liés à l'aménagement et au logement	101	102
Revenus liés à la formation	67	73
Revenus liés à l'action sociale	49	50
REVENUS LIES AUX TACHES DELEGUEES	2'505	2'452

7.5.1 Revenus liés à l'environnement et l'énergie

	2014	2013
Produits du gaz et énergie thermique	235	259
Produits de l'énergie électrique	225	241
Produits de distribution d'électricité	210	185
Produits de la production électrique	8	8
Produits liés à l'énergie (gaz et électricité)	679	693
Produits de l'eau potable	87	87
Produits des eaux usées	75	76
Produits de la valorisation des déchets	57	54
Produits liés à l'environnement	219	217
Produits SIG services	38	39
Produits divers SIG	16	14
Autres produits	54	54
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	952	964

7.5.2 Revenus liés à la santé

	2014	2013
Produits des prestations méd, infirmières et thérapeutiques aux patients	491	469
Autres prestations unitaires hospitalières	205	197
Prestations unitaires médicales	86	83
Autres produits de prestations aux patients	5	5
Aides et soins à domicile	60	56
Revenus liés à la santé	847	811

7.5.3 Revenus liés à l'économie

	2014	2013
Redevances passagers	166	151
Redevances d'atterrissage	39	35
Autres redevances	13	9
Redevances aéroportuaires d'atterrissage et passagers	217	195
Prestation de services d'organisation	35	32
Location de surface	14	15
Organisation de manifestations	12	6
Manifestations, organisation et location de surfaces	61	52
Revenus liés à l'économie	278	247

7.5.4 Revenus liés à la mobilité

	2014	2013
Ventes Unireso	121	118
Distributeurs de billets TPG	12	12
Autres revenus de voyageurs	6	7
Transports (UNIRESO et autres)	139	137
Parkings de l'aéroport	41	40
Produits des abonnements	11	11
Produits des macarons	8	7
Parkings Palexpo	5	5
Produits du parcage horaire	3	3
Redevances divers	3	3
Parkings et places de stationnement	72	69
Revenus liés à la mobilité	211	205

7.5.5 Revenus liés à l'aménagement et au logement

	2014	2013
Loyers des logements	94	95
Loyers des locaux commerciaux, parkings, garages et buanderie	6	7
Revenus liés à l'aménagement et au logement	101	102

7.5.6 Revenus liés à la formation

	2014	2013
Taxes universitaires et écolages	30	29
Prestations de services et ventes	32	38
Revenus divers	5	5
Revenus liés à la formation	67	73

7.5.7 Revenus liés à l'action sociale

	2014	2013
Aide aux requérants d'asile	36	37
Remboursement des tiers	10	11
Garants action sociale	4	3
Revenus liés à l'action sociale	49	50

7.6 Prestations de services, de livraisons et taxes

	2014	2013
Emoluments	151	137
Loyers et droits de superficie	115	115
Redevances commerciales	90	88
Revenus de perception de contributions	45	47
Prise en charge des invest HUG par les assurances	22	19
Produits liés aux infrastructures centralisées	18	16
Revenus liés aux prestations complémentaires maladie	16	16
Patentes et concessions	11	12
Produits des parcomètres	10	10
Ventes de biens et marchandises	6	6
Autres prestations de services et divers taxes	20	22
PRESTATIONS DE SERVICES, DE LIVRAISONS ET TAXES	504	488

7.7 Dédommagements

	2014	2013
Dédommagements liés à l'assurance chômage	34	33
Dédommagements liés à la sécurité et à la protection	24	20
Dédommagements liés à l'entretien des routes nationales	8	10
Autres dédommagements de la Confédération	6	6
Dédommagements de la Confédération	73	69
Dédommagements liés aux écolages	6	6
Autres dédommagements des cantons	7	6
Dédommagements des cantons	14	12
Dédommagement de la ville de Genève pour frais de police	13	14
Autres dédommagements des communes	1	1
Dédommagements des communes	14	15
DEDOMMAGEMENTS	101	96

7.8 Remboursements

	2014	2013
Remboursements liés aux frais de poursuites et juridiques	22	20
Remboursements des assurances sociales	19	18
Remboursements liés aux salaires	9	15
Remboursements des frais postaux	3	4
Remboursements liés aux véhicules et routes	2	3
Autres remboursements	7	8
REMBOURSEMENTS	62	68

7.9 Autres produits d'exploitation

	2014	2013
Reprises de charges à payer	48	6
Reprise de provisions et pertes de valeur sans objet	72	235
Produits différés de subventions d'investissement	37	34
Charges de personnel activées en investissement	19	22
Produits sur créances irrécouvrables	13	11
Prestations au personnel et à des tiers	36	35
Autres produits d'exploitation divers	71	86
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	296	428

7.10 Charges de personnel

	2014	2013
Traitements	-4'027	-3'972
Indemnités	-53	-57
Charges sociales	-806	-792
Retraites et pré-retraites	-60	-136
Autres charges de personnel	-42	-39
CHARGES DE PERSONNEL	-4'989	-4'995

Effectif global des membres du personnel du Groupe en équivalent temps plein

	2014	2013
Magistrats	153	149
Personnel administratif, technique et logistique	17'627	17'269
Enseignants	8'602	8'312
Personnel médical et de soins	8'120	7'865
Policiers	1'844	1'815
EFFECTIF TOTAL	36'346	35'410

7.11 Charges de fonctionnement

	2014	2013
Honoraires de mandataires	-169	-178
Frais de personnel intérimaire	-35	-34
Primes d'assurance	-24	-22
Autres prestations de services et honoraires	-22	-18
Frais liés au courrier	-15	-15
Transports de personnes et de biens	-12	-12
Publicité	-10	-10
Etudes pour projets d'investissement	-8	-5
Prestations liées aux procédures judiciaires	-8	-8
Prestations de sécurité	-7	-5
Informations, manifestations et relations externes	-6	-5
Frais liés aux télécommunications	-6	-6
Conférences intercantionales & cotisations de membres	-6	-5
Prestations de services pour personnes en garde	-5	-4
Frais de poursuite	-4	-4
Frais bancaires	-3	-3
Prestations médicales et analyses	-3	-4
Prestations de services et honoraires	-343	-340
Entretien et maintenance	-201	-197
Fournitures et marchandises	-164	-142
Loyers	-86	-89
Redevances aux collectivités publiques	-49	-41
Débours	-25	-26
Eau, énergie et élimination de déchets	-17	-19
Assistance judiciaire	-15	-15
Dommages et intérêts	-5	-3
Charges de fonctionnement divers	-43	-48
Autres charges de fonctionnement	-404	-383
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-948	-921

7.12 Charges liées aux tâches déléguées

	2014	2013
Matériel médical d'exploitation	-180	-170
Honoraires des médecins	-32	-32
Alimentation	-21	-20
Charges ménagères	-17	-15
Charges concernant les patients	-9	-9
Evacuation des déchets	-1	-1
Autres charges liées à la santé	-18	-26
Charges liées à la santé	-278	-272
Achats d'énergies destinés à la vente	-368	-410
Evacuation des déchets	-14	-11
Charges liées à l'environnement et l'énergie	-382	-421
Sous-traitance de transport	-44	-42
Carburant et énergie de traction	-11	-12
Autres frais de véhicules	-18	-17
Charges liées à la mobilité	-73	-71
Charges liées aux requérants d'asile	-64	-64
Entretien de biens immobiliers	-18	-16
Conciergerie et frais de conciergerie	-7	-7
Honoraires sur loyers	-4	-4
Autres charges liées à l'aménagement et au logement	-1	-1
Charges liées à l'aménagement et au logement	-30	-28
CHARGES LIEES AUX TACHES DELEGUEES	-827	-856

7.13 Subventions accordées

	2014	2013
Subventions accordées aux ménages privés	-1'319	-1'279
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-431	-408
Subventions accordées aux entreprises publiques	-188	-182
Subventions aux cantons et concordats	-95	-94
Subventions aux communes et aux groupes intercommunaux	-9	-9
Autres subventions	-73	-63
SUBVENTIONS ACCORDEES	-2'115	-2'034

7.14 Péréquation et parts de revenus

	2014	2013
Charges liées à la péréquation financière fédérale	-377	-366
Autres parts des revenus destinés à des tiers	-15	-14
PEREQUATION & PARTS DE REVENUS	-393	-380

7.15 Dédommagements

	2014	2013
Dédommagements liés aux écolages	-26	-24
Dédommagements liés aux hospitalisations	-11	-16
Autres dédommagements aux cantons	-13	-10
Dédommagements aux cantons	-51	-50
Dédommagements liés à l'entretien des routes communales	-20	-19
Autres dédommagements aux communes	-1	-2
Dédommagements aux communes	-21	-21
Autres dédommagements	-2	-1
DEDOMMAGEMENTS	-74	-72

7.16 Dotations aux amortissements

	2014	2013
Amortissements d'immobilisations corporelles	-714	-694
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-51	-47
Amortissements de subventions d'investissement accordées	-22	-20
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-787	-761

7.17 Autres charges d'exploitation

	2014	2013
Dépréciations sur créances résultant de revenus fiscaux	-88	-95
Dépréciations sur créances livraisons et services	-65	-52
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-40	-47
Dépréciations des autres actifs	-	0
Dépréciations d'actifs	-192	-194
Moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations	-12	-32
Pertes sur créances irrécouvrables	-3	-3
Autres charges diverses	-210	-41
Autres charges	-224	-76
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-416	-269

7.18 Produits financiers

	2014	2013
Produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	103	111
Autres produits d'intérêts	9	13
Produits d'intérêts sur placements financiers	1	4
Produit d'intérêts sur prêts	1	1
Produit d'intérêts	114	129
Variation de juste valeur des immeubles de placement	5	47
Variation de juste valeur des instruments financiers	12	12
Variation de juste valeur d'éléments financiers	17	58
Dividendes	16	17
Produits liés à l'exploitation des immeubles de placement	44	43
Plus-values réalisées sur instruments financiers	2	6
Autres produits financiers	4	14
Produits financiers divers	66	79
PRODUITS FINANCIERS	197	266

7.19 Charges financières

	2014	2013
Charges d'intérêts sur emprunts	-311	-294
Charges d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-21	-22
Charges d'intérêts divers	-4	-4
Charges d'intérêts sur emprunts et créances	-335	-321
Variation de juste valeur des instruments financiers	-8	-5
Variation de juste valeur des immeubles de placement	-	-0
Variation de juste valeur d'éléments financiers	-8	-5
Charges liées à l'exploitation des immeubles de placement	-12	-13
Dépréciations sur actifs financiers courants et non courants	-51	-117
Moins-values réalisées sur instruments financiers	-3	-11
Autres charges financières	-6	-9
Charges financières diverses	-72	-150
CHARGES FINANCIERES	-415	-476

7.20 Part du résultat des sociétés mises en équivalence

	2014	2013
EOS Holding	-131	47
Gaznat	4	10
Autres	-0	-0
PART DU RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	-127	57

8 Etat de la situation financière

8.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2014	31.12.2013
Caisses et avoirs bancaires	176	346
Equivalents de trésorerie	0	0
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	176	346

8.2 Créances résultant de revenus fiscaux

	31.12.2014	31.12.2013
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux à encaisser	1'018	1'047
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux estimés	11'419	10'180
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux acomptes reçus	-9'471	-8'636
Total valeur brute compensée	2'966	2'591
Intérêts courus sur impôts	304	270
Autres créances résultant de revenus fiscaux	79	76
Autres créances liées aux revenus fiscaux	383	346
Dépréciations des créances résultant de revenus fiscaux	-498	-519
CREANCES RESULTANT DE REVENUS FISCAUX	2'851	2'417

Classement des créances par année fiscale

	31.12.2014	31.12.2013
Impôts à encaisser	38	
Estimations fiscales	6'225	
Acomptes d'impôts reçus	-4'424	
Année 2014	1'840	
Impôts à encaisser	233	18
Estimations fiscales	2'700	5'563
Acomptes d'impôts reçus	-2'493	-4'415
Année 2013	441	1'166
Impôts à encaisser	166	258
Estimations fiscales	1'378	2'585
Acomptes d'impôts reçus	-1'263	-2'261
Année 2012	281	582
Impôts à encaisser	581	771
Estimations fiscales	1'115	2'032
Acomptes d'impôts reçus	-1'292	-1'960
Antérieures à 2012	404	843
Total brut compensé	2'966	2'591

Variations des pertes de valeur sur créances

	2014	2013
Solde au 1er janvier	-519	-517
Pertes de valeur comptabilisées	-88	-95
Montants irrécouvrables	97	88
Reprises sans objet	13	5
Solde au 31 décembre	-498	-519

8.3 Créances résultant de livraisons et services

	31.12.2014	31.12.2013
Créances résultant de revenus non fiscaux	175	170
Créances sur patients et assurances	118	142
Créances énergie, environnement et services	157	188
Autres créances d'exploitation	215	165
CREANCES RESULTANT DE LIVRAISONS ET SERVICES	665	665

8.3.1 Créances de l'Etat résultant de revenus non fiscaux

	31.12.2014	31.12.2013
Créances sur taxes	77	84
Créances sur patentes et concessions	4	7
Créances sur loyers et revenus financiers	15	16
Autres créances sur livraisons et services	50	46
Créances sur livraisons et services Etat	146	153
Créances sur subventions versées aux personnes physiques	32	32
Subventions à recevoir par les entités	19	17
Créances sur subventions non dépensées par les entités	4	18
Créances sur parts à des revenus	4	5
Autres créances sur transferts	33	3
Créances sur transferts	92	75
Créances sur amendes et contraventions	124	106
Créances résultant de revenus non fiscaux divers	3	2
Autres créances résultant de revenus non fiscaux	127	107
Dépréciations des créances résultant de revenus non fiscaux	-190	-165
Créances résultant de revenus non fiscaux	175	170

Des créances sur taxes sont assorties de cédules hypothécaires pour un montant total de CHF 27 millions au 31 décembre 2014 (2013 - CHF 31 millions).

8.3.2 Créances sur patients et assurances

	31.12.2014	31.12.2013
Créances sur assurances	86	103
Créances sur patients	31	33
Créances sur cantons	1	6
Créances sur patients et assurances	118	142
Dépréciations des créances sur patients et assurances	-	-
Créances sur patients et assurances	118	142

Les créances sur patients et assurances sont enregistrées à leur juste valeur, si bien qu'aucune perte de valeur n'apparaît dans le tableau précédent.

8.3.3 Créances énergie, environnement et services

	31.12.2014	31.12.2013
Créances énergie, environnement et services	159	190
Dépréciations des créances énergie, environnement, services	-1	-2
Créances énergie, environnement et services	157	188

8.3.4 Autres créances d'exploitation

	31.12.2014	31.12.2013
Autres créances d'exploitation	229	183
Dépréciations des autres créances d'exploitation	-14	-18
Autres créances d'exploitation	215	165

8.3.5 Variations des pertes de valeur sur créances

	Créances résultant de revenus non fiscaux	Créances énergie, environnement et services	Autres créances d'exploitation	Total
Solde au 1er janvier 2013	-163	-2	-19	-183
Pertes de valeur comptabilisées	-46	-0	-2	-49
Montants irrécouvrables sortis du bilan	36	0	2	39
Reprises sans objet	6	-	1	7
Reclassements	1	-	-	1
Solde au 1er janvier 2014	-165	-2	-18	-185
Pertes de valeur comptabilisées	-59	-0	-1	-60
Montants irrécouvrables sortis du bilan	29	1	3	33
Reprises sans objet	3	-	2	5
Reclassements	1	-	-	1
Solde au 31 décembre 2014	-190	-1	-14	-206

8.3.6 Créances en souffrance

<i>Solde au 31 décembre 2014</i>	Non échues	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Créances résultant de revenus non fiscaux	55	68	37	103	102	365
Créances sur patients et assurances	43	29	47	-0	-0	118
Créances énergie, environnement et services	151	5	1	1	1	159
Autres créances d'exploitation	134	26	18	37	13	229
Créances résultant de livraisons et prestations	383	128	103	140	117	871
<i>Solde au 31 décembre 2013</i>						
Créances résultant de revenus non fiscaux	62	59	41	82	91	335
Créances sur patients et assurances	51	48	43	-	-	142
Créances énergie, environnement et services	180	7	1	1	0	190
Autres créances d'exploitation	104	33	19	3	24	183
Créances résultant de livraisons et prestations	398	146	103	87	116	850

8.4 Autres actifs financiers courants

	31.12.2014	31.12.2013
Placements à terme	370	70
Avances sur pensions alimentaires	32	34
Prêts - courants	9	7
Acomptes et autres avances à des tiers	8	5
Comptes courants avec des tiers	2	2
Divers prêts et créances	70	54
Prêts et créances au coût, brut	490	172
Dépréciations des prêts et créances - courants	-30	-31
Prêts et créances au coût, net	460	140
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	279	261
Instruments financiers dérivés actifs de transaction	3	5
Instruments financiers courants à la juste valeur	283	266
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	743	406

Variations des pertes de valeur des prêts et créances

	2014	2013
Solde au 1er janvier	-31	-33
Pertes de valeur comptabilisées	-2	-2
Montants irrécouvrables	4	5
Reprises sans objet	0	0
Reclassements	-1	-1
Solde au 31 décembre	-30	-31

Créances en souffrance

	31.12.2014	31.12.2013
Plus de 1 an	37	38
6 à 12 mois	1	1
3 à 6 mois	0	2
1 à 3 mois	5	3
Non échues	448	128
Total	490	172

8.5 Stocks et travaux en-cours

	31.12.2014	31.12.2013
Prestations liées à la santé	105	76
Autres stocks et travaux en-cours	76	82
Dépréciations des stocks et travaux en-cours	-4	-4
STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS	178	155

8.6 Comptes de régularisation actif

	31.12.2014	31.12.2013
Charges constatées d'avance	56	70
Autres comptes de régularisation	7	9
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	64	80

8.7 Immobilisations corporelles

<i>Coûts ou évaluation</i>	Bâtiments et aménagements			Energie et environnement		Total
	Terrains	Génie civil	Autres			
Solde au 1er janvier 2013 publié	5'698	12'523	2'924	3'310	3'556	28'010
Corrections d'erreurs	-32	-3	-1	-	-	-36
Changement de méthode comptable	-	128	-	-	-129	-1
Solde au 1er janvier 2013 corrigé	5'666	12'648	2'923	3'310	3'427	27'974
Acquisitions	14	115	52	-	732	912
Mises en service	-	234	17	221	-473	0
Cessions	-60	-131	-	-27	-31	-248
Transferts	-3	0	-	-	-8	-10
Solde au 1er janvier 2014	5'617	12'867	2'992	3'505	3'648	28'628
Acquisitions	21	119	49	-	789	977
Mises en service	-	138	59	182	-378	-0
Cessions	-8	-16	-	-21	-81	-126
Transferts	-5	-53	-	11	0	-46
Reclassements	-	-	-	-	-0	-0
Solde au 31 décembre 2014	5'626	13'054	3'099	3'676	3'978	29'433
<i>Amortissements et dépréciations</i>						
Solde au 1er janvier 2013 publié	-1	-4'676	-634	-1'465	-1'600	-8'376
Corrections d'erreurs	-	0	-	-	-	0
Changement de méthode comptable	-	-11	-	-	11	-0
Solde au 1er janvier 2013 corrigé	-1	-4'687	-634	-1'465	-1'590	-8'376
Dotations aux amort.	0	-369	-55	-106	-164	-694
Pertes de valeur	-1	-	-	-45	-	-47
Cessions	-	66	-	19	26	112
Transferts	-	0	-	-	-	0
Solde au 1er janvier 2014	-2	-4'989	-688	-1'596	-1'728	-9'004
Dotations aux amort.	-	-389	-57	-107	-162	-714
Pertes de valeur	-	-	-	-	-36	-36
Cessions	-	12	-	15	79	106
Transferts	-	51	-	11	-70	-8
Solde au 31 décembre 2014	-2	-5'315	-745	-1'678	-1'917	-9'656
<i>Valeur nette comptable</i>						
Solde au 1er janvier 2014	5'615	7'877	2'303	1'908	1'920	19'624
Solde au 31 décembre 2014	5'624	7'740	2'354	1'998	2'061	19'777

Au 1^{er} janvier 2013, le changement de méthode comptable provient du reclassement en bâtiments des subventions d'investissement accordées suite à la suppression des créances de location financement (CHF 117 millions net).

Au 31 décembre 2013, la valeur nette des actifs cédés s'élève à CHF 127 millions et provient des actifs immobiliers transférés pour CHF 98 millions à l'ancienne caisse de prévoyance CIA dans le cadre de sa recapitalisation et, pour CHF 24 millions, d'opérations génératrices de pertes (démolitions de bâtiments et remaniements parcellaires).

En 2014, SIG a déprécié son réseau de fibres optiques pour CHF 24 millions et ses actifs d'énergie thermique pour CHF 11 millions (2013 - CHF 45 millions).

8.8 Immeubles de placement

<i>A la juste valeur</i>	2014	2013
Solde au 1er janvier publié	2'244	2'169
Corrections d'erreurs	-	1
Solde au 1er janvier corrigé	2'244	2'171
Acquisitions	58	33
Cessions	-2	-13
Transferts exploita %/placement	49	5
Variations de juste valeur	7	49
Solde au 31 décembre	2'357	2'244

L'Etat, les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), l'Université de Genève (UNIGE) et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) présentent des immeubles de placement à l'actif de leur bilan :

- la juste valeur des immeubles de placement de FTI et HG a été déterminée en fonction d'évaluations faites par Acanthe, évaluateur indépendant ;
- la juste valeur des immeubles de placement de l'Etat n'a pas été actualisée au 31 décembre 2014 ; les critères de classification établis doivent encore être validés avant d'être mis en œuvre courant 2015.

8.9 Immobilisations incorporelles

<i>Coûts ou évaluation</i>	Logiciels	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2013	346	25	372
Acquisitions	53	4	58
Mises en service	2	-2	-0
Autres	4	-	4
Solde au 1er janvier 2014	405	28	433
Acquisitions	46	4	51
Mises en service	1	-1	0
Autres	22	-8	14
Solde au 31 décembre 2014	474	23	498
<i>Amortissements et dépréciations</i>			
Solde au 1er janvier 2013	-151	-7	-158
Dotations aux amortissements	-45	-3	-48
Autres	2	-	2
Solde au 1er janvier 2014	-195	-10	-205
Dotations aux amortissements	-50	-1	-50
Autres	0	-	0
Solde au 31 décembre 2014	-244	-14	-258
<i>Valeur nette comptable</i>			
Solde au 1er janvier 2014	210	18	228
Solde au 31 décembre 2014	231	9	240

8.10 Participations

	31.12.2014	31.12.2013
Participations de l'Etat mises en équivalence	52	51
Participations des entités mises en équivalence	431	608
Participations non consolidées	628	666
PARTICIPATIONS	1'111	1'325

8.10.1 Participations de l'Etat mises en équivalence

L'Etat détient 50% de la FIPOI qui est consolidée par mise en équivalence.

8.10.2 Participations des entités mises en équivalence

	EOS Holding	Gaznat	ennova	SPRAG	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2013	562	71	13	4	34	684
Quote part du résultat	47	10	-	-2	1	57
Dépréciations	-	-	-13	-	-8	-21
Dividendes reçus	-54	-0	-	-	-2	-56
Gains et pertes en fonds propres	9	-	-	-	-0	9
Acquisitions d'actions	15	-	-	1	1	17
Cessions d'actions	-82	-1	-	-	-	-83
Autres	-	-	-	-	0	0
Solde au 1er janvier 2014	497	81	-	3	27	608
Quote part du résultat	-131	4	-	-1	2	-126
Dépréciations	-	-	-	-	-4	-4
Dividendes reçus	-22	-11	-	-	-3	-37
Gains et pertes en fonds propres	-8	-	-	-	0	-8
Acquisitions d'actions	-	-	-	18	1	19
Transfert	-	-	-	-20	-2	-22
Solde au 31 décembre 2014	336	73	-	-	22	431

EOS Holding (EOSH)

En 2014, les mauvaises performances et les dépréciations d'actifs d'Alpiq Holding SA (Alpiq) contraignent le Groupe à prendre une part de résultat négative de CHF 131 millions (Alpiq est détenue à 31% par EOSH, elle-même détenue à 20% par SIG).

En 2013, (i) les opérations en capital réalisées par les actionnaires d'Alpiq avaient en revanche permis au Groupe de prendre une part de résultat positive de CHF 47 millions ; (ii) EOSH a racheté 3,3% de ses actions propres à SIG pour CHF 72 millions, et a réalisé une moins-value de CHF 10 millions dans la mesure où, à la date de la transaction, la valeur de ces titres chez SIG était de CHF 82 millions ; (iii) EOSH a également procédé à une redistribution gratuite de ses actions propres à ses actionnaires, si bien que SIG a reçu gratuitement 0,67% du total des actions de EOSH pour CHF 15 millions.

ennova

En 2013, SIG a déprécié intégralement sa participation dans ennova pour CHF 13 millions.

En 2014, SIG a pris le contrôle d'ennova en achetant 80% de son capital. Dans ces conditions, ennova n'est plus mise en équivalence, mais consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

SPRAG

En 2014, SIG n'a pas participé à l'augmentation de capital de Swisspower Renewables (SPRAG) avec pour conséquence de déconsolider l'entité et de la présenter dans les participations non consolidées.

Autres

En 2014, SIG a déprécié partiellement sa participation dans Swisspower Energy pour CHF 2 millions (2013 – CHF 2 millions).

Informations financières des sociétés associées

Les montants suivants représentent la part du Groupe dans les actifs et passifs, les produits et charges des entités associées :

	31.12.2014	31.12.2013
Actifs courants	560	697
Actifs non courants	2'318	2'932
Total actif	2'878	3'629
Fonds propres	1'956	2'601
Passifs courants	208	254
Passifs non courants	714	774
Total passif	2'878	3'629
Produits	640	932
Charges	-1'269	-927
Résultat de l'exercice	-629	5

8.10.3 Participations non consolidées

	Banque cantonale de Genève	Energie-Dienst Holding	Fondation d'aide aux entreprises	SPRAG	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2013	371	292	30	-	57	750
Correction d'erreurs			-6		6	
Solde au 1er janvier 2013 corrigé	371	292	24	-	63	750
Cession de titres de participation	-47					-47
Réévaluation actifs disponibles à la vente	35				0	35
Perte de valeur		-70			-2	-72
Solde au 1er janvier 2014	359	222	24	-	61	666
Acquisition de titres de participation				20	3	23
Cession de titres de participation					-0	-0
Réévaluation actifs disponibles à la vente	-18				0	-18
Perte de valeur		-35	-3	-5		-43
Solde au 31 décembre 2014	341	187	20	15	65	628

Banque cantonale de Genève (BCGE)

Par décision du gouvernement (le Conseil d'Etat), la BCGE n'est pas consolidée bien que l'Etat contrôle la banque à 49,8% au 31 décembre 2014 (2013 - 49.8%).

En 2013, les CHF 47 millions de cessions de titres correspondent aux 200'000 actions (CHF 235 l'action, valeur au 28 octobre 2013) transférées dans le cadre de la recapitalisation de la CIA (ancienne principale caisse de retraite de l'Etat).

EnergieDienst Holding (EDH)

En 2011, SIG a investi CHF 293 millions pour acquérir 15% du capital de EDH. Cette dernière n'est pas consolidée car cette participation a pour objectif de faciliter et développer les relations d'affaires et les échanges commerciaux.

Vu la baisse continue des prix sur le marché de l'électricité, SIG a déprécié sa participation dans EDH pour CHF 36 millions au 31 décembre 2014 (2013 - CHF 70 millions).

Swisspower Renewables AG (SPRAG)

En 2014, SIG n'a pas participé à l'augmentation de capital de Swisspower Renewables AG (SPRAG) avec pour conséquence de déconsolider l'entité et de la présenter dans les participations non consolidées. Par ailleurs, une dépréciation de CHF 5 millions a été constatée, suite à la baisse des espérances de rendements.

8.11 Autres actifs financiers non courants

	31.12.2014	31.12.2013
Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE	353	356
Prêts à des organismes de la Confédération	317	206
Créances de l'Hospice général	100	92
Avance à ENBW	61	56
Créances envers des sociétés actives dans l'éolien	9	33
Créances envers le CERN	-	35
Prêts à des personnes physiques	10	9
Autres prêts et créances non courants	107	121
Prêts et créances - non courants, bruts	957	907
Dépréciations des prêts et créances - non courants	-77	-86
Prêts et créances - non courants, nets	880	822
Instruments financiers non courants à la juste valeur	142	126
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1'022	948

Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE

L'Etat a octroyé par le passé CHF 389 millions d'avances afin de financer le fonctionnement de la Fondation de Valorisation des actifs de la BCGE (FondVal). La BCGE est tenue de rembourser l'Etat à concurrence d'un montant équivalent à 20% des dividendes distribués. En l'absence d'échéancier, cette avance n'est pas actualisée.

Prêts à des organismes de la Confédération

Ces "prêts conditionnellement remboursables" sont octroyés aux Chemins de fer fédéraux (CFF) dans la cadre de la construction en cours de la ligne de train CEVA.

D'un point de vue économique, ces prêts sont des subventions d'investissement, mais ne sont pas présentés comme telles à la demande de la Confédération (pas d'incidence sur le résultat).

Variations des pertes de valeur sur créances

	2014	2013
Solde au 1er janvier 2014	-86	-54
Pertes de valeur comptabilisées	-2	-39
Montants irrécouvrables	33	8
Reprises sans objet	-22	-
Autres	-	-
Solde au 31 décembre 2014	-77	-86

8.12 Subventions d'investissement accordées

<i>Coûts ou évaluation</i>	Entités publiques	Entités privées	Communes	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2013	64	430	235	67	796
Nouvelles subventions accordées	6	22	7	8	45
Mises en service	-	3	9	-12	-1
Solde au 1er janvier 2014	70	455	252	63	840
Nouvelles subventions accordées	6	2	5	6	18
Transferts	-11	-	-	-	-11
Solde au 31 décembre 2014	65	457	257	69	847
<i>Amortissements et dépréciations</i>					
Solde au 1er janvier 2013	-23	-126	-80	-7	-237
Amortissements	-2	-11	-5	-0	-19
Solde au 1er janvier 2014	-26	-138	-85	-7	-256
Amortissements	-4	-13	-5	-0	-23
Transferts	7	-	-	-	7
Solde au 31 décembre 2014	-23	-151	-91	-7	-272
Valeur nette comptable					
Solde au 1er janvier 2014	45	317	166	56	584
Solde au 31 décembre 2014	42	305	166	62	576

8.13 Fournisseurs et autres créanciers

	31.12.2014	31.12.2013
Compensation financière aux communes françaises	135	136
Engagements liés aux subventions	86	70
Autres engagements liés aux transferts	16	15
Engagements de transferts	237	221
Intérêts courus passifs sur impôts	48	54
Autres engagements liés aux impôts	8	8
Engagements liés aux impôts	56	61
Engagements liés aux livraisons et prestations	476	544
Engagements liés au personnel	176	198
Intérêts courus sur emprunts	141	126
Engagements envers des entités associées	44	50
Créanciers divers	183	376
Engagements divers	1'021	1'294
FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS	1'314	1'577

Au 31 décembre 2013, les créanciers divers comprennent les charges à payer relatives (i) au transfert des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire (CHF 154 millions) et (ii) au premier versement de SIG à sa caisse de retraite (CHF 77 millions).

8.14 Emprunts

	31.12.2014	31.12.2013
Emprunts souscrits à court terme	2'769	2'219
Part à court terme des emprunts souscrits à long terme	896	1'096
Emprunts courants	3'665	3'315
Part à long terme des emprunts souscrits à long terme	13'155	12'494
Emprunts non courants	13'155	12'494
EMPRUNTS	16'820	15'809
Dont emprunts souscrits à court terme	2'769	2'219
Dont emprunts souscrits à long terme	14'051	13'591

Emprunts souscrits à court terme et long terme

Les emprunts sont en principe souscrits auprès de différents établissements financiers et les taux d'intérêt sont fixés pour toute la durée des emprunts.

Les emprunts souscrits à court terme comprennent les lignes de crédit et les emprunts dont la durée peut atteindre au maximum 12 mois.

	31.12.2014	31.12.2013
Emprunts privés	7'673	8'038
Emprunts obligataires	5'720	5'270
Caisses de prévoyance	692	319
Emprunts - valeur nominale	14'085	13'626
Ecart de conversion	-	-
Ajust. lié au coût amorti	-34	-35
Emprunts souscrits à LT	14'051	13'591

Le tableau ci-après présente l'inventaire des emprunts souscrits à long terme agrégé par catégorie d'échéance. Les valeurs d'emprunt présentées correspondent aux valeurs nominales.

Échéance des emprunts	Valeur des emprunts		Variation
	31.12.2014	31.12.2013	
Courant 2013	-	1'145	-1'145
Courant 2014	1'002	683	319
Courant 2015	1'017	936	81
Courant 2016	1'196	1'000	196
Courant 2017	917	847	69
Courant 2018	709	716	-7
Entre 2019 et 2023	3'925	3'590	336
Entre 2024 et 2028	2'824	2'408	416
Après 2029	2'495	2'301	194
Sous total	14'085	13'626	459
Ecart de conversion	-	-	-
Ajustements liés au coût amorti	-34	-35	1
Emprunts souscrits à long terme	14'051	13'591	460

8.15 Autres passifs financiers courants

	31.12.2014	31.12.2013
Impôts collectés pour le compte de la Confédération	209	120
Impôts collectés pour le compte des communes genevoises	131	169
Impôts collectés pour le compte d'autres tiers	83	200
Impôts collectés pour le compte de tiers	424	489
Taxes d'équipement et d'écoulement	73	102
Subventions à redistribuer	35	39
Engagements divers pour le compte de tiers	118	100
Autres engagements sur opérations pour le compte de tiers	226	240
Comptes courants liés à la trésorerie centralisée	127	87
Compte courant avec la Confédération	309	222
Comptes courants avec les communes	66	68
Comptes courants avec les caisses de prévoyance	62	54
Autres comptes courants	3	34
Comptes courants	567	464
Fonds de tiers (recherche)	113	108
Fonds National Suisse	60	58
Transferts de tiers avec conditions	174	166
Dépôts et cautionnements à court terme	491	177
Acomptes reçus de tiers	37	30
Passifs financiers divers courants	124	145
Autres passifs financiers divers courants	651	352
Passifs financiers au coût amorti	2'042	1'711
Instruments financiers dérivés passifs de couverture	37	17
Instruments financiers dérivés passifs de transaction	6	2
Instruments financiers à la juste valeur	43	18
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	2'085	1'730

8.16 Comptes de régularisation passif

	31.12.2014	31.12.2013
Impôts sur les véhicules à moteur constatés d'avance	102	99
Autres produits constatés d'avance	48	51
Autres comptes de régularisation passifs	4	7
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	155	157

8.17 Provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Solde au 1er janvier 2013 publié	551	82	1'427	2'060
Corrections d'erreurs	8	-	-	8
Solde au 1er janvier 2013 corrigé	560	82	1'427	2'068
Dotation aux provisions	27	58	90	176
Utilisation de provisions	-173	-63	-812	-1'048
Reprise de provisions sans objet	-119	-1	-105	-225
Reclassements	-134	-1	-0	-136
Solde au 1er janvier 2014	160	75	600	835
Dotation aux provisions	6	58	245	309
Utilisation de provisions	-7	-57	-447	-512
Reprise de provisions sans objet	-3	-0	-70	-73
Reclassements en charges à payer	1	-	-17	-17
Solde au 31 décembre 2014	157	75	311	542

8.17.1 Provisions pour avantages du personnel

	Pensions à la charge directe de l'Etat	Mesures transitoires Pouvoir judiciaire	Pont LPP de la police	Autres avantages au personnel	Total
Solde au 1er janvier 2013 publié	226	-	62	264	551
Corrections d'erreurs	15	-	-	-7	8
Solde au 1er janvier 2013 corrigé	240	-	62	257	560
Dotation aux provisions	25	-	1	1	27
Utilisation de provisions	-165	-	-4	-4	-173
Reprise de provisions sans objet	-12	-	-	-107	-119
Transfert	-27	21	-	-128	-134
Solde au 1er janvier 2014	62	21	59	19	160
Dotation aux provisions	1	-	0	4	6
Utilisation de provisions	-0	-	-6	-1	-7
Reprise de provisions sans objet	-	-1	-2	-	-3
Transfert	1	-	-	-	1
Solde au 31 décembre 2014	63	20	52	22	157

Pensions payées par l'Etat

L'Etat supporte directement les capitaux de prévoyance liés à la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat, à la Caisse de prévoyance des magistrats de la Cour des comptes, aux diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Ces caisses ne sont dotées d'aucune fortune.

Au 31 décembre 2013, la provision relative aux engagements de la Caisse de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire avait été soldée en grande partie (CHF 161 millions d'utilisation et CHF 12 millions de reprise) en vue de leur transfert à la CPEG. Les mesures transitoires restant à la charge de l'Etat s'élevaient à CHF 21 millions au 31 décembre 2013.

Mesures transitoires des magistrats du Pouvoir judiciaire

L'Etat supporte des mesures transitoires en faveur des magistrats du Pouvoir judiciaire depuis le transfert des engagements de prévoyance de la Caisse correspondante à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG).

Pont LPP de la police

A compter de 2011, l'âge de départ à la retraite des policiers a été fixé à 58 ans contre 52 ans auparavant. A titre de mesure transitoire, une rente-pont AVS a été mise en place pour les policiers désireux de partir à la retraite avant 58 ans, et ce durant la période comprise entre 2011 et 2025.

Autres avantages au personnel

Les autres avantages du personnel concernent les provisions détaillées ci-après :

- SIG accorde à son personnel des avantages en fonction de l'ancienneté et lors des départs à la retraite ; la provision correspondante s'élève à CHF 16 millions au 31 décembre 2014 (2013 - CHF 14 millions) ;
- SIG prend directement à sa charge les prestations de prévoyance de salariés de SFMCP localisés en France ; la provision correspondante s'élève à CHF 5 millions au 31 décembre 2014 (2013 - CHF 4 millions).

En 2013 :

- la provision pour le pont AVS des enseignants du primaire a été intégralement soldée au 31 décembre 2013 suite à un changement de régime légal (CHF 50 millions de reprise) ;
- SIG n'assurant plus, depuis le 1^{er} janvier 2014, la participation aux frais d'assurance maladie de ses retraités, la provision correspondante a été intégralement reprise pour CHF 57 millions au 31 décembre 2013 ;
- la réserve de carrière des enseignants a été reclassée au 31 décembre 2013 en "Engagement envers le personnel" des "Autres passifs financiers courants et non courants" (CHF 3 millions et CHF 121 millions respectivement).

8.17.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Total
Solde au 1er janvier 2013	66	16	82
Dotation aux provisions	38	21	58
Utilisation de provisions	-43	-21	-63
Reprise de provisions sans objet	-1	-0	-1
Reclassements	-	-1	-1
Solde au 1er janvier 2014	61	14	75
Dotation aux provisions	43	15	58
Utilisation de provisions	-44	-14	-57
Reprise de provisions sans objet	-	-0	-0
Solde au 31 décembre 2014	60	15	75

Assurance maladie

L'Etat prend en charge les primes d'assurance maladie des personnes en difficulté financière. La provision représente une estimation du montant total des primes que l'Etat s'attend à verser aux assurances maladie.

Dossiers non traités

L'Etat s'engage à verser des subventions à des personnes physiques. La provision représente les demandes de versements que l'Etat s'attend à payer.

8.17.3 Autres provisions

	Assainissement de sites	Recapitalisation des caisses de pension	Non-atteinte paliers CPEG	Engagement éoliens	Risques tarifaires	Litiges	Divers	Total
Solde au 1er janvier 2013	16	1'307	-	-	34	35	35	1'427
Dotation aux provisions	9	-	-	30	34	12	4	90
Utilisation de provisions	-0	-798	-	-	-	-4	-9	-812
Reprise de provisions sans objet	-5	-98	-	-	-	-1	-2	-105
Autres	-	-	-	-	-	-	-0	-0
Solde au 1er janvier 2014	21	411	-	30	68	42	28	600
Dotation aux provisions	3	-	203	-	-	26	13	245
Utilisation de provisions	-2	-411	-	-28	-	-2	-4	-447
Reprise de provisions sans objet	-0	-	-	-	-51	-17	-1	-70
Reclassement charges à payer	-	-	-	-	-17	-0	-	-17
Solde au 31 décembre 2014	21	0	203	2	-	49	36	311

Assainissement de sites

L'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. La provision représente une estimation des coûts d'assainissements incombant à l'Etat dont une partie sera prise en charge par la Confédération (environ CHF 7 millions).

Recapitalisation des caisses de pension

La recapitalisation des caisses de pension du Groupe s'élève finalement à CHF 1'276 millions et comprend l'apport de l'Etat et des entités du groupe affiliées à la CIA pour CHF 787 millions, ainsi que l'apport de SIG à la CAP pour CHF 489 millions.

La recapitalisation de la CIA a été réalisée en fin d'année 2013 par transfert d'actifs mobiliers et immobiliers (CHF 721 millions d'utilisation et CHF 66 millions de reprise).

La recapitalisation de la CAP, initialement estimée à CHF 520 millions, s'élève finalement à CHF 489 millions (CHF 31 millions de reprise en 2013). En 2013, SIG a convenu avec la CAP d'un premier versement de CHF 77 millions à payer en 2014 (au 31 décembre 2013, ce montant a été inscrit en "Créanciers divers" et la provision a été utilisée en conséquence). En 2014, SIG a convenu avec la CAP d'amortir sa dette restante de CHF 411 millions jusqu'en 2020 avec un taux d'intérêt de 3,5% (au 31 décembre 2014, ce montant a été inscrit en "Emprunts" et la provision a été utilisée en conséquence).

Non atteinte des paliers intermédiaires CPEG

Les dispositions légales fédérales prévoient que l'Etat, en tant que garant, verse des indemnités aux institutions de prévoyance qui n'atteindraient pas les taux de couverture de 60% en 2020 et 75% en 2030. Sur la base des projections de la CPEG au 1^{er} janvier 2014 et en appliquant un taux d'intérêt minimum LPP de 2,1% (moyenne 2005-2014), le risque maximum est évalué à CHF 406 millions. Néanmoins, le risque attendu est estimé à 50% du risque maximum, soit CHF 203 millions (voir la note relative aux événements majeurs).

Engagements éoliens

Dans le cadre du développement de ses activités éoliennes, SIG s'est engagé à verser à ses partenaires, à l'obtention du permis de construire, un montant pour couvrir les coûts de développement. Cet engagement a été partiellement provisionné pour CHF 30 millions au 31 décembre 2013.

En 2014, suite à la prise de contrôle d'ennova par SIG, CHF 28 millions de cet engagement ont été utilisés.

Risques tarifaires

La provision de CHF 68 millions au 31 décembre 2013 concernait HUG et servait à couvrir le "risque tarifaire Swiss DRG" (CHF 30 millions) et le "risque tarifaire Tarmed" (CHF 38 millions). Ces provisions ont été reprises au 31 décembre 2014 (CHF 51 millions) et transférées en "Créanciers divers" (CHF 17 millions), suite aux accords et décisions survenus en cours d'année 2014 et mettant fin à ces deux litiges (voir la note relative aux événements majeurs).

Litiges

Les principaux litiges concernent les éléments ci-après :

- HUG : CHF 19 millions de procès et litiges en responsabilité civile (2013 - CHF 17 millions) ;
- Genève Aéroport : CHF 13 millions d'indemnités aux riverains (2013 - CHF 13 millions) ;
- Etat : divers litiges pour CHF 16 millions (2013 - CHF 11 millions).

Divers

Cette rubrique concerne les provisions détaillées ci-après :

- Mise aux normes d'installations
Des dispositions légales imposent à SIG, d'une part, d'effectuer des interventions et des contrôles sur les installations électriques à basse tension, et d'autre part, de rénover et transférer aux clients la propriété des postes de transformation moyenne et basse tension qui leur sont dédiés. La provision permet de couvrir l'ensemble de ces coûts à hauteur de CHF 16 millions au 31 décembre 2014 (2013 - CHF 15 millions).
- Fermeture du site de Châtillon
Les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) imposent à SIG de prendre en charge les frais de fermeture du site de Châtillon et de sa surveillance ultérieure. La provision permet de couvrir l'ensemble de ces coûts à hauteur de CHF 13 millions au 31 décembre 2014 (2013 - CHF 8 millions).

8.18 Autres passifs financiers non courants

	31.12.2014	31.12.2013
Réserve de carrière des enseignants	118	121
Rente-pont AVS	28	47
Autres engagements liés au personnel	55	95
Engagements liés au personnel	201	263
Transfert de tiers avec conditions	139	133
Engagements liés aux transferts	27	28
Dépôts et cautionnements	28	70
Passifs financiers divers non courants	84	89
Autres passifs financiers divers non courants	279	320
Passifs financiers non courants au coût amorti	480	583
Instruments financiers à la juste valeur	3	1
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	483	584

La baisse de CHF 3 millions de la réserve de carrière des enseignants (heures supplémentaires à récupérer) résulte de la baisse du nombre de périodes en stock suite au processus engagé pour l'année scolaire 2014-2015, qui a néanmoins été presque intégralement compensée par l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et l'octroi aux enseignants de l'annuité 2014 au 1^{er} septembre 2014.

8.19 Subventions d'investissement reçues

<i>Coûts ou évaluation</i>	Instal. prod. et distrib. énergie, env. serv.				Total
	Bâtiments	Génie civil	Autres		
Solde au 1er janvier 2013	415	413	719	234	1'782
Nouvelles subventions reçues	20	23	-	52	95
Sorties de subventions	0	-	-6	-0	-7
Mises en service	-	-	24	-24	-
Transferts	-0	-	-	-	-0
Solde au 1er janvier 2014	435	436	737	262	1'869
Nouvelles subventions reçues	17	34	-	43	95
Sorties de subventions	-0	-	-4	-0	-4
Mises en service	1	-	36	-37	-
Transferts	8	0	-	-0	8
Solde au 31 décembre 2014	460	470	769	268	1'968
<i>Produits différés de subventions</i>					
Solde au 1er janvier 2013	-167	-23	-300	-199	-690
Produits différés de subventions	-9	-7	-16	-11	-43
Sorties de subventions	-	-	4	0	4
Transferts	0	-	-	-	0
Solde au 1er janvier 2014	-176	-30	-313	-210	-729
Produits différés de subventions	-10	-8	-18	-8	-43
Sorties de subventions	0	-	2	0	3
Transferts	-1	-0	-	0	-1
Solde au 31 décembre 2014	-187	-38	-328	-218	-771
<i>Valeur nette</i>					
Solde au 1er janvier 2014	258	406	424	52	1'141
Solde au 31 décembre 2014	273	433	441	51	1'197

8.20 Fonds propres affectés

	2014	2013
Solde au 1er janvier publié	1'689	1'530
Corrections d'erreurs		28
Solde au 1er janvier corrigé	1'689	1'558
Attributions et affectations	146	131
Fonds transférés	0	0
Solde au 31 décembre	1'835	1'689

8.21 Réserve conjoncturelle

	2014	2013
Solde au 1er janvier	567	567
Dotations		
Utilisations		
Solde au 31 décembre	567	567

Au 31 décembre 2014, la réserve conjoncturelle n'est pas dotée (2013 - idem).

8.22 Réserve de réévaluation

	2014	2013
Solde au 1er janvier	75	37
Variation de juste valeur BCGE	-18	35
Variation de juste valeur Autres	-0	0
Incidence des sorties d'actifs		3
Solde au 31 décembre	57	75

8.23 Réserve de couverture

	2014	2013
Solde au 1er janvier publié	-16	-25
Corrections d'erreurs	-	-
Solde au 1er janvier corrigé	-16	-25
Instruments dérivés de couverture	-19	9
Solde au 31 décembre	-34	-16

8.24 Fonds propres libres

	Réserve générale	Réserve statutaire	Réserve HLM	Fonds à restituer	Fonds propres reportés	Fonds propres libres
Solde au 1er janvier 2013 publié	1'119	97	1	4	2'475	3'696
Corrections d'erreurs					-40	-40
Solde au 1er janvier 2013 corrigé	1'119	97	1	4	2'435	3'656
Attribution du résultat	-	-	-	-	-	-
Fonds propres affectés	-	-	-	-	-131	-131
Allocation résultat des entités	-340	9	0	-2	336	3
Autres	-110	-	-	-0	123	13
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	207	207
Solde au 1er janvier 2014	669	106	1	2	2'970	3'748
Attribution du résultat	-	-	-	-	-	-
Fonds propres affectés	-	-	-	-	-147	-147
Allocation résultat des entités	59	11	0	-2	-70	-2
Autres	-86	-	-	-	84	-2
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	96	96
Solde au 31 décembre 2014	643	117	1	-	2'932	3'693

8.25 Intérêts minoritaires

	SIG	Paexpo	FPLC	FDP RKB	Total
Solde au 1er janvier 2013	1'031	49	3	1	1'085
Résultat net attribuable aux minoritaires	33	0	1	-0	34
Autres	6	0	-	0	6
Solde au 1er janvier 2014	1'070	50	4	1	1'125
Résultat net attribuable aux minoritaires	-71	0	0	-0	-71
Autres	-6	-0	-4	0	-10
Solde au 31 décembre 2014	993	50	0	2	1'044

9 Passifs éventuels

	31.12.2014	31.12.2013
Litiges avec des tiers	43	35
Assainissement	19	19
Non atteinte paliers intermédiaires CPEG		80
Risque tarifaire SwissDRG		31
Risque tarifaire Tarmed		25
PASSIFS EVENTUELS	62	190

Litiges avec des tiers

Les différents litiges avec des tiers, que le groupe n'a pas jugés nécessaire de provisionner, sont présentés en passifs éventuels.

Assainissement

L'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. Lorsque l'estimation des coûts d'assainissement n'est pas fiable, elle est présentée en tant que passif éventuel.

Non atteinte des paliers intermédiaires CPEG

Au 31 décembre 2014, le risque attendu est couvert par une provision s'élevant à CHF 203 millions.

Risque tarifaire Swiss DRG

La facturation des soins aigus somatiques est basée sur des forfaits appelés "Swiss DRG". Chaque séjour hospitalier est indemnisé de manière forfaitaire sur la base d'un coût exprimé en points DRG. Le tarif de ce point est fixé par les partenaires tarifaires (assureurs maladie) ou, à défaut d'entente, par l'Etat.

Par le passé, les négociations avaient échoué et l'Etat avait fixé lui-même le tarif du point DRG. Le surveillant des prix ayant néanmoins recommandé un tarif inférieur, les assureurs avaient fait recours contre la décision de l'Etat.

En février 2014, un accord a été conclu avec les deux principaux groupes d'assureurs maladie. Les nouvelles conventions tarifaires négociées ont permis de mettre fin au risque.

Risque tarifaire Tarmed

La facturation des soins ambulatoires est basée sur une structure tarifaire dénommée "Tarmed". Chaque soin est tarifé et indemnisé de manière forfaitaire sur la base d'un coût exprimé en points Tarmed.

Par le passé, les assureurs maladie ont fait recours contre la décision de l'Etat de fixer le tarif du point Tarmed à un niveau supérieur à celui demandé par les assureurs.

En novembre 2014, le Tribunal administratif fédéral s'est prononcé en faveur de l'Etat (Arrêt C-1627/2012). Cette décision a permis de mettre fin au risque.

10 Actifs éventuels

	31.12.2014	31.12.2013
Décisions de taxation en cas de rappel d'impôts	220	196
Divers	1	1
ACTIFS EVENTUELS	221	197

Les décisions de taxation prises dans le cadre de procédures de rappel d'impôts et de soustraction d'impôts peuvent ne pas être comptabilisées selon une analyse des dossiers. Le montant total correspondant est mentionné en actif éventuel à défaut de figurer dans les revenus.

11 Garanties

11.1 Garanties données

	31.12.2014	31.12.2013
Institutions de prévoyance de droit public	7'317	8'165
Rentes genevoises (RG)	1'470	1'391
Banque cantonale de Genève (BCGE)	1'978	2'113
Cédules hypothécaires	1'816	1'786
Emprunts	72	61
Fondation d'aide aux entreprises (FAE)	2	2
Autres	7	6
GARANTIES DONNEES	12'662	13'525

11.1.1 Institutions de prévoyance de droit public

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des transports publics genevois (FPTPG) sont autorisées à appliquer un système de capitalisation partielle. En contrepartie, elles doivent présenter tous les 5 ans, à l'autorité de surveillance, un plan de financement permettant d'assurer leur équilibre financier à long terme et garantissant notamment :

- la couverture intégrale et en tout temps des engagements pris envers les pensionnés ;
- jusqu'à ce que l'institution atteigne la capitalisation complète, le maintien du degré de couverture global à un niveau supérieur au degré de couverture initial déterminant ;
- l'atteinte d'un taux de couverture global d'au moins 80% d'ici 2052.

La garantie maximale porte sur la partie des engagements de prévoyance comprise entre le degré de couverture initial déterminant et la capitalisation intégrale.

La Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP) bénéficie de la garantie de l'Etat, mais fonctionne en capitalisation intégrale.

Engagements de prévoyance

Au 31 décembre 2014	CPEG	FPTPG	CP	Total
Engagements nets de prévoyance	7'099	218		7'317
Capitaux de prévoyance	18'469	594	1'475	20'538
Capitaux de prévoyance des actifs	7'781	271	n/a	
Capitaux de prévoyance des pensionnés	10'688	323	n/a	
Fortune de prévoyance	11'370	377	1'576	13'323
Découvert des pensionnés	néant	néant	néant	
Taux technique utilisé	3.0%	3.5%	3.5%	
Taux de couverture global (art.44 OPP 2)	61.6%	63.4%	106.8%	
Taux de couverture initial	50.5%	56.8%	n/a	
Taux de couverture des pensionnés	100.0%	100.0%	n/a	
Tables actuarielles	VZ 2010/17	LPP 2010	VZ 2010 adapté 2012	

n/a : non applicable - n/d : non disponible - données non auditées

Au 31 décembre 2013	CPEG	FPTPG	CP	Total
Engagements nets de prévoyance	7'942	223		8'165
Capitaux de prévoyance	18'578	579	1'459	20'616
Capitaux de prévoyance des actifs	7'963	250	n/a	
Capitaux de prévoyance des pensionnés	10'615	329	n/a	
Fortune nette de prévoyance	10'636	356	1'514	12'506
Découvert des pensionnés	néant	néant	néant	
Taux technique utilisé	3.0%	3.5%	3.5%	
Taux de couverture global (art.44 OPP 2)	57.2%	61.5%	103.8%	
Taux de couverture initial	50.5%	56.8%	n/a	
Taux de couverture des pensionnés	100.0%	100.0%	n/a	
Tables actuarielles	VZ 2010/15	LPP 2010	VZ 2010 adapté 2012	

n/a : non applicable - n/d : non disponible

En 2013, la Chambre suisse des actuaires - conseils a fixé le taux d'intérêt technique de référence à 3%. Ce taux représente une espérance de performance de la fortune devant assurer, en partie, le financement futur des engagements de prévoyance. Le taux d'intérêt technique est utilisé pour le calcul des engagements de prévoyance et son abaissement génère une augmentation des engagements de prévoyance bruts des caisses, à prendre immédiatement en charge. En outre, les caisses de prévoyance doivent s'y conformer dans un délai raisonnable.

CPEG

Au 31 décembre 2013, la CPEG respecte les nouvelles dispositions fédérales, notamment en matière de taux de couverture initiaux, mais présente un risque de non-atteinte du palier intermédiaire de 75% prévu par le droit fédéral. En outre, la CPEG applique un taux d'intérêt technique de 3%, conforme à la directive de la Chambre suisse des actuaires - conseils.

FPTPG

La FPTPG respecte les nouvelles dispositions fédérales et ne présente aucun risque de non atteinte des paliers intermédiaires prévus par le

droit fédéral. Par ailleurs, la FPTPG a prévu d'étudier en 2015 les conditions dans lesquelles elle va pouvoir abaisser son taux d'intérêt technique de 3,5% à 3%, en vue se conformer à la directive de la Chambre suisse des actuaires - conseils.

CP

La CP applique un taux d'intérêt technique de 3,5% supérieur de 0,5 point au taux d'intérêt technique de référence de 3%. La Caisse prévoit de tendre par étape vers ce taux de référence d'ici le délai qui lui est imparti par son actuaire conseil.

Performance de la fortune

Au 31 décembre	CPEG		FPTPG		CP	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Performance de la fortune	7.0%	11.2%	5.7%	8.1%	6.1%	8.0%
Actions	11.6%	19.2%	13.4%	21.4%	n/d	n/d
Obligations	6.1%	2.1%	5.8%	-1.9%	n/d	n/d
Immobiliers	5.2%	10.9%	2.3%	5.4%	5.2%	5.2%
Allocation effective de la fortune						
Actions	31.2%	34.5%	30.3%	30.3%	32.0%	31.2%
Obligations	30.2%	23.3%	18.1%	16.8%	27.7%	26.9%
Immobiliers	30.5%	32.5%	38.1%	40.8%	29.5%	29.7%
Liquidités et autres actifs	8.1%	9.7%	13.5%	12.1%	10.8%	12.2%

n/d : non disponible

11.1.2 Rentes genevoises

	31.12.2014	31.12.2013
Capitaux de prévoyance*	1'470	1'391
Placements	1'732	1'619
Taux de couverture	114.2%	112.2%
Taux technique moyen	1.50%	1.75%
Performance de la fortune	5.0%	5.1%
<i>Actions</i>	<i>8.8%</i>	<i>17.4%</i>
<i>Produits de taux</i>	<i>3.9%</i>	<i>3.5%</i>
<i>Biens immobiliers</i>	<i>7.1%</i>	<i>4.9%</i>
Allocation de la fortune		
<i>Actions</i>	<i>10.2%</i>	<i>10.0%</i>
<i>Produits de taux</i>	<i>46.6%</i>	<i>48.8%</i>
<i>Biens immobiliers</i>	<i>27.3%</i>	<i>27.7%</i>

* y compris les provisions techniques

L'Etat garantit les rentes servies par les Rentes genevoises et perçoit en contrepartie une rémunération correspondant à 0,081% des capitaux de prévoyance.

Le risque de réalisation de cette garantie pour l'Etat est minime.

11.1.3 Garantie des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la BCGE

L'Etat garantit le remboursement en capital et intérêts des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la BCGE et perçoit en contrepartie une rémunération correspondant à 0,081% du montant effectivement garanti. Toutefois, la garantie de l'Etat sera supprimée à compter du 1^{er} janvier 2017. A titre transitoire, entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016, la garantie porte sur les engagements compris entre CHF 100'001 et CHF 500'000 par déposant, ainsi que CHF 1,5 millions par institution de prévoyance et pour les avoirs de libre passage d'un adhérent.

Au 31 décembre 2014, les engagements garantis par l'Etat s'élèvent à CHF 1'978 millions (2013 - CHF 2'113 millions), et les capitaux propres consolidés de la BCGE sont en hausse et s'élèvent à CHF 1'236 millions (2013 - CHF 1'163 millions). En conséquence, le risque de réalisation de cette garantie pour l'Etat est minime.

11.1.4 Cédules hypothécaires

Le Groupe dispose de biens immobiliers qui sont financés par des emprunts hypothécaires. Les montants des cédules hypothécaires figurent dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2014	31.12.2013
BCGE	1'358	1'321
Autres établissements	458	465
CEDULES HYPOTHECAIRES	1'816	1'786

Le montant non utilisé des cédules hypothécaires qui servent de garanties pour les emprunts en cours est le suivant :

	31.12.2014	31.12.2013
BCGE	151	175
Autres établissements	49	47
MONTANT RESIDUEL CEDULES HYPOTHECAIRES	200	222

11.1.5 Garanties d'emprunts

	31.12.2014	31.12.2013
Maison de Vessy	36	25
HES-SO Genève	13	13
EMS Béthel	7	7
Divers	16	16
GARANTIES D'EMPRUNTS	72	61

L'Etat accorde des cautions simples, au sens de la loi suisse, aux bailleurs de fonds de certaines entités publiques. Généralement, ces dernières rémunèrent l'Etat à concurrence de 0,125% du montant garanti.

Les entités publiques au bénéfice d'une garantie d'emprunts étant subventionnées ou contrôlées par l'Etat, le risque de défaillance d'une entité qui pourrait conduire un bailleur à exercer la garantie est minime.

11.3 Garanties reçues

	31.12.2014	31.12.2013
BCGE	316	320
Autres étab. bancaires	2'012	1'816
Lignes de crédit non utilisées	2'328	2'136
Cédules hypothécaires reçues	33	37
Divers	383	342
GARANTIES RECUES	2'744	2'516

11.4 Autres engagements

SIG a postposé des créances envers sa filiale ennova pour un montant de CHF 40 millions au 31 décembre 2014, afin de garantir la continuité d'exploitation et la pérennité de sa filiale vis-à-vis des tiers.

En 2013, SIG a accordé à Cadiom SA une ligne de crédit de CHF 7 millions, utilisée à hauteur de CHF 2 millions au 31 décembre 2014 (2013 – nul).

SIG s'est contractuellement engagé, selon des conditions prédéfinies, à acheter de l'énergie électrique et du gaz auprès de sociétés partenaires dans lesquelles SIG a des participations (SFMCP, groupe EOS et Gaznat). Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer l'équilibre financier de ses partenaires, ainsi qu'une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

En 2006, SIG a donné en nantissement l'ensemble de ses actions dans Cadiom SA auprès de l'établissement bancaire qui a octroyé un prêt à cette dernière.

En 1993, SIG a accordé à Gaznat un prêt subordonné de CHF 7 millions.

12 Instruments financiers

12.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

<i>Au 31 décembre 2014</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs financiers	Total
ACTIF COURANT						
Trésorerie		176				176
Créances revenus fiscaux		2'851				2'851
Créances livraisons, services		665				665
Autres actifs financiers	460	283				743
ACTIF NON COURANT						
Participations non consolidées				628		628
Autres actifs financiers	141	879	3	-	0	1'022
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	601	4'853	3	628	0	6'086
PASSIF COURANT						
Fournisseurs et créanciers					1'314	1'314
Emprunts courants					3'665	3'665
Autres passifs financiers	43				2'042	2'085
PASSIF NON COURANT						
Emprunts non courants					13'155	13'155
Autres passifs financiers	3				480	483
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	46	-	-	-	20'656	20'701

<i>Au 31 décembre 2013</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs financiers	Total
ACTIF COURANT						
Trésorerie		346				346
Créances revenus fiscaux		2'417				2'417
Créances livraisons, services		665				665
Autres actifs financiers	140	266				406
ACTIF NON COURANT						
Participations non consolidées				666		666
Autres actifs financiers	125	820	2	-	0	948
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	265	4'515	2	666	0	5'449
PASSIF COURANT						
Fournisseurs et créanciers					1'577	1'577
Emprunts courants					3'315	3'315
Autres passifs financiers	18				1'711	1'730
PASSIF NON COURANT						
Emprunts non courants					12'494	12'494
Autres passifs financiers	1				583	584
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	20	-	-	-	19'680	19'700

12.2 Juste valeur des instruments financiers répartis par niveau

31 décembre 2014	N1	N2	N3	Total
Participations	353	0	275	628
Autres actifs fin. C	274	9	-	283
Autres actifs fin. NC	141	2	-0	142
Autres passifs fin. C	6	37	-	43
Autres passifs fin. NC	-	3	-	3

C : courant NC : non courant

31 décembre 2013	N1	N2	N3	Total
Participations	370		296	666
Autres actifs fin. C	257	9		266
Autres actifs fin. NC	126	1	0	126
Autres passifs fin. C	1	17		18
Autres passifs fin. NC		1		1

C : courant NC : non courant

N1 - niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché (titres cotés et opérations à terme d'électricité).

N2 - niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

N3 - niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché, mais par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

Aucune des variations de valeur entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013 n'est due à un changement d'affectation de niveau de la juste valeur des actifs et passifs financiers.

13 Corrections d'erreurs

De l'année 2013	Résultat net	Fonds propres
	31 déc	1er janv
Soldes publiés	253	6'890
Immobilisations corporelles	-11	-35
Immeubles de placement	-	1
Participations	-1	1
Subventions accordées	-1	-
Provisions	0	-8
Autres passifs fin. non cour.	-	30
Corrections d'erreurs	-12	-12
Soldes corrigés	241	6'879

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de diverses corrections (doublons, actifs manquants, démolitions). Résultat 2013 pour CHF -11 millions et fonds propres 2013 pour CHF -35 millions.

Les hypothèses de calcul relatives à la provision des pensions payées par l'Etat ont été modifiées. Auparavant, ces hypothèses tenaient compte d'une

espérance de rendement de fortune pour financer les pensions à payer, alors qu'il n'existe aucune fortune à l'actif du bilan de l'Etat. Dans ces conditions, les hypothèses de calcul ont été corrigées afin de ne plus tenir compte de cette espérance de rendement. En outre, un taux d'actualisation de 1% a été appliqué au montant de la provision, afin de refléter les effets de la valeur temps de l'argent (inflation) comme demandé par la norme IPSAS 19. Fonds propres 2013 : CHF -15 millions.

Une provision comptabilisée pour CHF 7 millions au 31 décembre 2012 sur la base d'informations peu fiables a été corrigée. Fonds propres 2013 : CHF +7 millions.

Suite à une décision du Conseil d'Etat, HUG a reclassé les fonds alloués par des tiers sans conditions dans leur fonds propres affectés pour CHF 30 millions. Fonds propres 2013 : CHF +30 millions.

14 Gestion des risques

14.1 Rôles et responsabilités

Dans le cadre de son action publique et de ses activités opérationnelles, le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change, et de prix sur ses titres cotés. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Etat, les entités et entreprises publiques du Groupe.

L'Etat

La gestion des risques financiers incombe principalement à la Trésorerie générale de l'Etat (TGE), qui assure :

- La gestion de la dette financière en optimisant les conditions de refinancement auprès d'un grand nombre d'investisseurs.
- La gestion dynamique des risques financiers en recourant si nécessaire à des instruments financiers dérivés pour couvrir l'exposition aux risques. Le recours à des dérivés financiers est régi par le règlement sur la trésorerie de l'Etat, qui stipule que l'Etat ne peut ni conclure, ni négocier d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation, mais uniquement à des fins de couverture.
- La centralisation de la trésorerie d'entités publiques en mettant à leur disposition une plateforme de paiements et en finançant leurs besoins en termes de fonctionnement. L'Etat n'apporte en principe aucun financement aux entités pour leurs propres investissements, que ce soit dans le cadre de la caisse centralisée ou dans le cadre de prêts. L'Etat peut néanmoins soutenir des investissements par le biais de subventions d'investissement ou de dotations en capital. Dans le cas contraire, les entités doivent lever elles-mêmes des financements auprès d'établissements bancaires et financiers suisses ou étrangers.
- Un reporting régulier à l'intention du conseiller d'Etat chargé du département des finances afin de rendre compte de ses activités (rapport mensuel qui s'adapte au besoin de la gouvernance, rapport de gestion détaillé établi sur base annuelle, rapports spécifiques complémentaires établis selon les besoins).

SIG

SIG est plus particulièrement exposé aux risques de fluctuation des prix des énergies. Le Conseil d'administration de SIG a approuvé une « politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité », ainsi que certaines limites d'engagements en termes de quantité et de valeur. L'objectif de cette politique de gestion est de définir le cadre dans lequel les opérations correspondantes doivent être réalisées. Un manuel complète la politique de gestion des risques. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

SIG gère les autres risques financiers selon la même approche que celle de l'approvisionnement en électricité. Le Conseil d'administration de SIG a approuvé une « politique de gestion des risques financiers » qui définit le cadre dans lequel la direction financière de SIG est habilitée à gérer ces risques.

Les autres entités et entreprises publiques

Selon les cas, les autres entités et entreprises publiques recourent à des instruments financiers dérivés de couverture pour limiter les risques financiers auxquels elles sont exposées. Les risques encourus par les entités publiques sont généralement moindres en raison de la nature des opérations financières et du soutien financier de l'Etat. Toutefois, Genève Aéroport, FTI et Palexpo ne bénéficient d'aucune aide financière et développent une gestion des risques adaptée à la complexité de leurs activités opérationnelles.

14.2 Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie

	31.12.2014		31.12.2013	
Emprunts CT	2'964	18%	2'427	15%
Emprunts LT - variables	170	1%	94	1%
Sous-total - variable	3'133	19%	2'522	16%
Emprunts LT - fixes	13'721	81%	13'323	84%
Emprunts - valeur nom.	16'854	100%	15'845	100%
Ecarts de conversion	-		-	
Ajust. liés au coût amorti	-34		-35	
TOTAL EMPRUNTS	16'820		15'809	

A l'Etat, la part maximale de la dette à taux variable est fixée dans la stratégie annuelle de gestion de la dette et est généralement limitée à un maximum de 30% de la dette totale. Cette part représente 21% de la dette totale au 31 décembre 2014 (2013 - 17%). L'Etat n'a contracté aucun instrument financier de couverture contre le risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2014 (2013 - idem).

SIG appréhende le risque essentiellement en termes de diminution du coût moyen de la dette existante tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini de la dette totale. AIG limite son exposition au risque de flux de trésorerie sur les taux d'intérêts engendré par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 70% minimum. Les instruments financiers utilisés par SIG et AIG ne sont contractés qu'à des fins de couverture. Leur juste valeur est reconnue selon la comptabilité de couverture.

Les autres entités sont peu exposées au risque de taux d'intérêt.

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt des emprunts court terme et long terme à taux variable :

Incidence résultat	31.12.2014	31.12.2013
Taux d'intérêt : -100 points	-	-
Taux d'intérêt : +100 points	-28	-22

Incidence fonds propres	31.12.2014	31.12.2013
Taux d'intérêt : -100 points	-	-
Taux d'intérêt : +100 points	-1	-1

Aucune diminution de taux d'intérêt n'est appliquée, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêts actuels. Néanmoins, en décembre 2014, une institution financière a octroyé un prêt à court terme à l'Etat tout en le rémunérant (emprunt à taux d'intérêt négatif).

14.3 Risque de change

14.3.1 Risque de change sur les emprunts en devises

Le Groupe n'a pas d'emprunt en devises au 31 décembre 2014 (2013 - idem).

14.3.2 Risque de change sur les autres dettes et créances en devises

Le bilan du Groupe comprend également d'autres positions en devises (converties en CHF au taux de clôture) :

	31.12.2014	31.12.2013
Liquidités en EUR	13	23
Créances en EUR	10	10
Dettes en EUR	-5	-5
RISQUE NET	18	27

La trésorerie en EUR provient de la vente de biens immobiliers en France. L'Etat conserve ces disponibilités pour couvrir le paiement de ses dettes en EUR, et ne contracte ainsi aucun instrument de couverture.

SIG réalise des achats d'électricité en euro et minimise l'incidence des variations du taux de change EUR / CHF sur ses charges financières en recourant à des instruments financiers de couverture (options de change et achats à terme).

Sensibilité du résultat aux variations de taux de change EUR / CHF des liquidités, dettes (hors emprunts) et créances :

	31.12.2014	31.12.2013
Change EUR/CHF : -10%	-8	-24
Change EUR/CHF : +10%	8	24

Les réserves incluses dans les fonds propres ne varieraient pas au 31 décembre 2014 (2013 - idem).

14.4 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit concerne essentiellement les créances résultant de revenus fiscaux, les créances résultant de livraisons et services, les liquidités, les transferts de fonds avec la Confédération et les communes.

Les créances résultant de revenus fiscaux sont perçues par l'Etat dans le cadre de ses fonctions régaliennes. Le risque de crédit est limité dans la mesure où les créances correspondantes sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales domiciliées dans le canton de Genève.

Les créances résultant de livraisons et services sont perçues par le Groupe en contrepartie d'une prestation. Le risque de crédit est limité dans la mesure où les créances correspondantes sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales.

Les liquidités du Groupe sont déposées auprès de contreparties de premier ordre. Le risque de crédit est mesuré dans la mesure où les liquidités sont déposées auprès de différents établissements bancaires.

Le risque de crédit lié à la Confédération et aux communes est également limité car celles-ci disposent de fonctions régaliennes leur permettant d'accroître leurs ressources (impôts) pour faire face à leurs engagements.

L'exposition du Groupe au risque de crédit à l'égard d'une seule contrepartie n'est pas importante. La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

14.5 Risque de prix

14.5.1 Risque de prix sur les titres cotés

L'Etat est exposé au risque de prix sur ses titres cotés, principalement sur les actions de la BCGE.

Sensibilité des fonds propres aux variations de prix des titres cotés :

	31.12.2014	31.12.2013
Cours actions : -10%	-34	-36
Cours actions : +10%	34	36

Le résultat net consolidé ne serait pas touché car les titres cotés sont classés dans la catégorie d'actifs disponibles à la vente et aucun titre coté n'a subi de pertes de valeur.

14.5.2 Risque de prix sur l'approvisionnement en électricité et en gaz

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente de gaz et d'électricité, SIG est exposé aux variations des prix des énergies (prix de marché), à la fiabilité des sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché énergétique suisse.

Les risques liés à l'approvisionnement en gaz sont gérés par Gaznat SA, société détenue à 38% par SIG.

Les risques liés à l'approvisionnement en électricité sont gérés de manière dynamique, dans une optique de couverture des besoins en énergie électrique à un coût minimum, tout en tenant compte des volumes liés aux positions ouvertes, des risques de prix de marché et des risques de défaillance des contreparties.

Dans le cadre de la « politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité », la direction de SIG est autorisée à recourir aux deux types de produits suivants en respectant des limites prédéfinies :

- les produits qui donnent lieu à une livraison physique à l'échéance du contrat ;
- les instruments financiers sans livraison physique qui permettent une couverture du risque de prix.

Dans la mesure où SIG conclut des contrats à terme d'achat d'énergie électrique, l'entité n'est pas exposée aux risques liés aux fluctuations des prix de l'électricité au 31 décembre 2014 (2013 - idem).

14.6 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'Etat

L'Etat gère le risque de liquidité en s'assurant d'obtenir, dans des délais appropriés, les financements nécessaires aux engagements courants.

Pour ce faire, elle cherche à :

- limiter la part de sa dette à court terme à 25% en moyenne ;
- disposer de lignes de crédit, confirmées ou non confirmées, appropriées et en suffisance ;
- maintenir une diversification de ses sources de financement tant sur le court terme (contreparties bancaires, compagnies d'assurances, collectivités publiques, etc.) que sur le long terme (émission d'emprunts publics et/ou privés), en Suisse ou en Europe ;
- optimiser la gestion de la dette financière afin d'en limiter le niveau (par exemple, par le développement de conventions de "cash pooling" avec les entités subventionnées) ;
- anticiper au mieux les besoins de financement et de refinancement tant à court terme qu'à long terme ;
- suivre l'évolution du marché afin de saisir les opportunités créées par les demandes des investisseurs qui seraient en ligne avec ses propres besoins.

Par ailleurs, l'Etat mandate l'agence de notation Standard & Poor's afin d'obtenir une note de crédit pour ses émissions d'emprunts publics et ainsi améliorer sa visibilité et sa transparence financière auprès des investisseurs. L'agence attribue à l'Etat la note AA- depuis 2010.

Entités publiques (subventionnées)

L'Etat couvre une grande partie du risque de liquidité auquel les entités publiques pourraient être exposées. La Trésorerie générale de l'Etat (TGE) met à disposition des entités publiques, adhérant à la caisse centralisée, les liquidités nécessaires à leur fonctionnement. Par ailleurs, la Constitution genevoise indique que l'Etat doit couvrir, au moyen d'une subvention de fonctionnement, les déficits d'exploitation de HG et HUG.

Toutefois, l'Etat n'apporte aucun financement aux entités pour leurs propres investissements dans le cadre de la caisse centralisée. Ces dernières doivent lever elles-mêmes des financements auprès de tiers suisses ou étrangers. Si une disposition légale le permet, le gouvernement peut accorder au financeur tiers un cautionnement simple au sens de la loi suisse (Code des Obligations) dans le cadre d'une convention tripartite. Ce cautionnement prend la forme d'une garantie d'emprunt rémunérée.

Les entités publiques peuvent recourir à des dettes hypothécaires lorsqu'elles doivent financer l'acquisition d'un bien immobilier.

Entreprises publiques (non subventionnées)

Les entreprises publiques assument leurs risques de liquidité dans le cadre de leurs politiques internes. Toutefois, ces entités disposent d'actifs nets et de capacités bénéficiaires qui tendent à limiter l'exposition au risque de liquidité.

Analyse de maturité

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs financiers non dérivés du Groupe à la date de clôture. Les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous représentent le flux de trésorerie contractuel non actualisé selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

<i>Au 31 décembre 2014</i>	A moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créanciers	1'312	-0	2	-	1'314
Emprunts courants	3'657	8	-	-	3'665
Emprunts non courants	107	2'306	3'189	9'358	14'960
Autres passifs financiers courants	2'081	-	-	3	2'085
Autres passifs financiers non courants	180	105	81	116	483
PASSIFS FINANCIERS	7'338	2'419	3'272	9'477	22'506

<i>Au 31 décembre 2013</i>	A moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créanciers	1'559	11	7	0	1'577
Emprunts courants	3'319	8	-	-	3'327
Emprunts non courants	54	1'919	3'211	9'103	14'287
Autres passifs financiers courants	1'730	-	0	-	1'730
Autres passifs financiers non courants	7	132	96	348	584
PASSIFS FINANCIERS	6'668	2'070	3'314	9'451	21'504

Les montants relatifs aux emprunts non courants dont l'échéance est prévue à moins d'un an représentent les emprunts hypothécaires de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) devant être refinancés l'année suivante.

Les emprunts hypothécaires des Fondations immobilières de droit public (FIDP) et de FPLC (hypothèques de 1^{er} rang), pour lesquels aucun remboursement ou amortissement conventionnel ne sont prévus, sont présentés dans les emprunts non courants à plus de 5 ans, indépendamment de l'échéance du taux d'intérêt.

15 Information relative aux parties liées

15.1 Information sur le contrôle du Groupe

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle		Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2014	2013		2014	2013
Banque Cantonale de Genève (BCGE)	50% ^a	50% ^a	Maison de Retraite du Petit-Saconnex	100%	100%
<i>a Pourcentage des droits de vote</i>	44% ^b	44% ^b	Maison de Vessy	100%	100%
<i>b Fraction du capital</i>			Office Cantonal de l'assurance invalidité	100%	100%
Caisse Cantonale genevoise de chômage	100%	100%	Office Cantonal des Assurances Sociales	100%	100%
Caisse Cantonale Genevoise de Compensation (CCGC)	100%	100%	Ports Francs et Entrepôts de Genève	87%	87%
Caisse d'Allocation Familiale des Administrations et Institutions Cantonales (CAFAC)	100%	100%	Rentes genevoises	100%	100%
Caisse d'Allocation Familiale pour Personnes sans Activités (CAFNA)	100%	100%	Service Cantonal d'Allocations Familiales (SCAF)	100%	100%
Caisse Publique de Prêts sur Gages	100%	100%	SI de terrains Nord Aviation	100%	100%
Cliniques Genevoises de Joli-Mont et Montana	100%	100%	Société genevoise de patronage (SGP)	100%	100%
EMS « La Vespérale »	100%	100%			
Établissements Publics pour l'Intégration (EPI)	100%	100%			
Fondation d'Aide aux Entreprises	100%	100%			
Fondation des Ateliers Feux-Verts (FAFV)	100%	100%			
Fondation du centre international de Genève	100%	100%			
Fondation Ecllosion	100%	100%			
Fondation Mixte pour la Création d'une Salle Polyvalente de Spectacles (Arena), en liquidation (radiée)	0%	100%			
Fondation Officielle de la Jeunesse	100%	100%			
Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité	100%	100%			
Fonds cantonal de compensation des allocations familiales	100%	100%			
Fonds de l'aide au sport	100%	100%			
Fonds de répartition des bénéfices de la Loterie romande (organe de répartition)	100%	100%			
Haute École de Gestion et d'Information Documentaire (HEG)	0%	100%			
Haute École de Musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-CSMG)	100%	100%			
Haute École de Santé – «Le Bon Secours» (HEdS)	0%	100%			
Haute École de Travail Social - Institut d'Études Sociales (HETS)	0%	100%			
Laboratoire d'horlogerie et de microtechnique de Genève (LHMG)	100%	100%			
Haute école spécialisée de Suisse occidentale - Genève	100%	0%			

Entité contrôlée par l'UNIGE	% contrôle	
	2014	2013
Fondation Ernest Boninchi	nd	20%
Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny	nd	43%
Fondation Fonds Général de l'Université	nd	64%
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	nd	33%
Fondation Université du 3ème âge de Genève	nd	17%

nd : non disponible

Entités sous influence de l'Etat	% contrôle	
	2014	2013
Groupe CGN SA	15%	15%
Fondation Franco-Suisse pour la Recherche Technologique, en liquidation	10%	10%
Fondation Zoubov	33%	33%

15 Information relative aux parties liées (suite)

15.1 Information sur le contrôle du Groupe (suite)

Entités contrôlées conjointement par l'Etat	% contrôle		Principaux copropriétaires
	2014	2013	
Centre d'accueil de la Genève internationale	33%	33%	Etat de Genève / Confédération / autres collectivités publiques et privées
Coopérative Romande de Cautionnement	8%	8%	Vaud / Fribourg / Valais / Neuchâtel
Fondation de Droit Public du Musée d'Art Moderne et Contemporain (Fondamco)	33%	33%	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain de Genève / Ville de Genève
Fondation des Cinémas du Grütli	50%	50%	Ville de Genève
Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue	33%	33%	Associations professionnelles d'employeurs / Associations professionnelles des travailleurs
Fondation Genevoise pour l'Animation Socio-Culturelle (FASE)	50%	50%	Communes genevoises
Fondation Neptune	29%	29%	nd
Fondation Office pour la Promotion des produits Agricole Genève (OPAGE)	17%	17%	Chambre genevoise d'agriculture / Union maraîchère de Genève / Association des organisations viticoles genevoises / Société d'arboriculture fruitière de Genève / Syndicat patronal des horticulteurs
Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)	33%	33%	Association des communes genevoises / Union maraîchère de Genève / AgriGenève / Groupement technique horticole genevois
Fondation Romande de Détention (LMC)	33%	33%	Vaud / Neuchâtel
Fondation romande pour le cinéma	25%	25%	Cantons romands, ville de Genève, ville de Lausanne
Fondation latine Projets pilotes - Addictions	17%	17%	Autres cantons romands
GLCT Transports Publics	38%	38%	Canton de Vaud / Départements Ain et Haute-Savoie / Communes françaises
Groupement Intercommunal d'Animation Parascolaire (GIAP)	40%	40%	Communes genevoises
Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Téléphérique du Salève	50%	50%	Communes françaises
Haute École de Théâtre de Suisse Romande (HETSR)	14%	14%	Cantons romands / Berne
Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)	20%	20%	Cantons romands
Institut de Hautes Études Internationales et du Développement (HEID)	50%	50%	Confédération

Entités contrôlées conjointement par l'UNIGE	% contrôle		Principaux copropriétaires
	2014	2013	
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	nd	33%	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Centre d'Imagerie Biomédicale (CIBM)	nd	20%	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	nd	33%	HES, État GE
Centre de modélisation scientifique avancée (CADMOS)	nd	33%	UNIL, EPFL
ESPRESSO	nd	14%	UNI BE, INAF, UNI Porto, UNI Lisbonne et institut astrophysique Canaries
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS)	nd	12%	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	nd	50%	Société académique Genève, famille
Fondation Artères	nd	25%	HUG
Fondation Campus Biotech Geneva	nd	nd	État GE, EPFL
Fondation Centre de recherches médicales Carlos et Elsie de Reuter	nd	44%	HUG
Fondation de la Cité Universitaire de Genève	nd	31%	Ville GE et État GE
Fondation Dialogue des Savoirs	nd	25%	UNIZH, UNIL et UNINE
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique (SIB)	nd	25%	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG
Fondation Institut universitaire romand de santé au travail	nd	9%	État GE, État Vaud, UNIL et autres cantons latins
Fondation pour recherches médicales	nd	39%	État GE, HUG et Association pour recherches médicales
Fondation sanatorium universitaire Suisse	nd	nd	Hautes écoles universitaires
HARPS-N	nd	25%	Harvard, St Andrew s, Edimburgh, Belfast et INAF
Institut Confucius de Genève	nd	50%	Université Renmin (Pékin), Hanban
Réseau suisse des études internationales (SNIS, ex RUIG)	nd	33%	IHEID
Swiss School of Public Health (SSPH+)	nd	nd	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH et UNI TI
SwissSIMS	nd	25%	UNIL, UNIBE, ETHZ
Swissuniversities	nd	nd	Hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée (SCAHT)	nd	nd	UNI BS, UNIL
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle (IIMT)	nd	nd	EPFL, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)	nd	nd	UNIL, État VS et Ville de Sion
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	nd	nd	État GE, Église protestante de Genève

nd : non disponible

Autres parties liées

Enerdis Approvisionnement SA
Eventech SA
Exal SA
Energiedienst Holding AG
Fondation Auguste Roth
Fondation Dr Renée Girod
Fondation du Comité permanent du salon international de l'automobile
Fondation Foyer handicap
Fondation pour les arts visuels
Fondation Berthe Bonna Rapin
Spontis SA

Autres parties liées (suite)

Fondation pour l'Écrit du salon International du Livre et de la Presse
Fonds d'entretien et de renouvellement des voies de la Zymeysa
Office de Promotion des Industries et des Technologies
Salon international du livre et de la presse SA
Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CEPG)
La caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP)
La fondation de prévoyance en faveur du personnel des transports publics genevois (FPTPG)
Soho Holding SA
Swisspower Renewables AG
Swisswinds gmbh

15.2 Opérations entre parties liées

Dans le cadre de conventions valables jusqu'au 31 décembre 2030, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu. Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique de l'électricité. L'exercice de ce droit d'achat de la part de SIG dépend des conditions du marché. Ainsi, ce droit n'est pris en compte dans les états financiers que lors de son exercice.

EOS a concédé à SIG, en compensation d'efforts importants, un droit de prélèvement de puissance provenant de sa part à la production de la société Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier. La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans à venir est nulle au 31 décembre 2014 (2013 - nulle).

SIG a pris des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêt en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant maximum que ces sociétés peuvent emprunter dans le cadre de ce financement et sur la base de critères de réalisation prédéfinis est de CHF 3 millions au 31 décembre 2014 (2013 - CHF 51 millions). La somme des avances consenties représente un prêt à hauteur de CHF 11 millions au 31 décembre 2014 (2013 - CHF 46 millions).

15.3 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent :

- à l'Etat : les conseillers d'Etat, la chancelière d'Etat, le procureur général, les secrétaires généraux (y compris le secrétaire général du Pouvoir judiciaire), le Sautier et les directeurs généraux ;
- dans les entités et les entreprises publiques : les membres des organes de direction et d'administration.

Rémunération

	2014	2013
Rémunération globale	38	39
Nombre de personnes (unité)	326	332
Equivalent temps plein (unité)	147	148

Autres rémunérations et avantages

Les conseillers d'Etat, la chancelière d'Etat et les magistrats de la Cour des comptes bénéficient de conditions de retraite différentes des membres du personnel de l'Etat, dont la principale caractéristique est notamment une durée de cotisation plus courte (par exemple, un conseiller d'Etat a le droit à une pension de retraite annuelle partielle après 8 ans de magistrature, et à une pension complète après 12 ans).

Cadre réglementaire

Les conditions d'avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunération) des conseillers d'Etat et de la chancelière d'Etat sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et de la chancelière d'Etat (LTRCE).

Les conditions d'avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunération) des magistrats du Pouvoir judiciaire sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des magistrats du Pouvoir judiciaire (LTRPJ).

La rémunération des autres principaux dirigeants est détaillée dans la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC).

16 Informations financières complémentaires sur la BCGE

L'Etat détient 49,8% des droits de vote au 31 décembre 2014 (2013 - idem). En raison de son exclusion du périmètre de consolidation, des éléments d'informations financières complémentaires sont mentionnés ci-après.

Situation financière	31.12.2014	31.12.2013	Performance financière	2014	2013
Créances hypothécaires	9'504	9'319	Résultat opération intérêts	206	201
Créances sur la clientèle	4'048	3'836	Résultat opération commissions	108	98
Créances sur les banques	518	325	Résultat du négoce	27	27
Immobilisations financières	1'723	1'277	Autres résultats	19	9
Autres actifs	1'702	1'862	Produits d'exploitation	360	335
TOTAL ACTIF	17'494	16'619	Charges de personnel	-124	-121
Engagements envers la clientèle	11'640	11'698	Autres charges d'exploitation	-83	-83
Prêts et emprunts	2'570	2'553	Charges d'exploitation	-207	-204
Autres passifs	2'048	1'205	Bénéfice brut	153	131
Fonds propres	1'236	1'163	Autres produits et charges	-77	-58
TOTAL PASSIF	17'494	16'619	RESULTAT NET	76	73

Les comptes de la BCGE sont établis conformément aux directives de la Finma sur les dispositions régissant l'établissement des comptes.

Les soldes des avoirs, emprunts et instruments dérivés passifs du Groupe auprès de la BCGE sont les suivants :

	31.12.2014	31.12.2013
Avoirs	19	150
Emprunts	1'269	1'218
Instruments dérivés passifs		

Les engagements hors bilan de la BCGE sont les suivants :

	31.12.2014	31.12.2013
Engag. conditionnels	630	720
Engagements irrévocables	397	421
Instruments fin. dérivés	6'056	5'094
Autres opéra° hors bilan	165	158

17 Principes et méthodes comptables

17.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

17.2 Entrée en vigueur de nouvelles normes

La norme IPSAS 32 « Accords de concession de services : concédant » est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014. L'incidence de cette norme sur la présentation des présents états financiers est en cours d'évaluation.

17.3 Normes publiées et non encore adoptées

A la date d'approbation des présents états financiers, six nouvelles normes IPSAS ont été publiées avec une entrée en vigueur à compter des périodes ouvertes au 1^{er} janvier 2017 :

- IPSAS 33 « Première adoption des normes IPSAS basées sur la comptabilité d'exercice » ;
- IPSAS 34 « Etats financiers individuels » ;
- IPSAS 35 « Etats financiers consolidés » ;
- IPSAS 36 « Participations dans les sociétés associées et les entreprises conjointes » ;
- IPSAS 37 « Accords conjoints » ;
- IPSAS 38 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ».

L'Etat n'applique pas de manière anticipée ces normes.

17.4 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière du Groupe, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses, sur lesquelles se fondent les principales estimations, sont explicitées ci-après.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement se composent de biens immobiliers détenus pour valoriser le capital à long terme et pour une utilisation future actuellement indéterminée.

Des critères de classification des immeubles de placement ont été établis, mais doivent encore être validés avant d'être mis en œuvre courant 2015. Les règles d'estimation seront alors précisées.

Revenus fiscaux et créances résultant de revenus fiscaux

Les impôts périodiques de l'année sur les personnes physiques et morales ne sont pas disponibles au moment de la préparation des états financiers, car l'impôt de chaque contribuable est prélevé sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours.

Compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leur déclaration d'impôt, les revenus réels d'impôts de l'année ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives, ni sur la base des déclarations des contribuables (remises après la préparation des états financiers).

Dans ces conditions, les impôts périodiques sont comptabilisés sur la base d'estimations, dont les méthodes varient en fonction de l'impôt considéré.

Impôt sur les revenus des personnes physiques au barème ordinaire

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB. Ces hypothèses proviennent des dernières recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui sont publiées tous les trimestres.

Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est basée sur les éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière.

Impôt à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir de l'impôt perçu. En règle générale, l'impôt à la source d'une année fiscale est perçu dans le courant de l'année correspondante. Une taxation a ensuite lieu les années suivantes pour les dossiers demandant des rectifications. Ainsi, à la clôture des comptes, la perception de l'impôt à la source est connue. Néanmoins, les rectifications demandées par les contribuables sont estimées sur la base de celles observées dans le passé, en tenant compte des taux de croissance du PIB (comme pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire).

Impôt des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en janvier 2015 par plus de 100 entreprises représentant environ 50% du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéfices de l'année écoulée.

Hypothèses de croissance

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des éléments de l'année précédente en appliquant notamment les hypothèses de croissance suivantes :

- le taux de croissance du PIB suisse réel retenu pour 2014 (2013) émane de la synthèse trimestrielle de décembre 2014 (décembre 2013) du Groupe de perspectives économiques (GPE) et est positif de +1,9% (2013 - positif de +1,9%) ;
- le taux de croissance de l'impôt sur la fortune est positif de +4,2% entre 2013 et 2014, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la Banque nationale suisse (+9,8% entre 2012 et 2013).

Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% induirait une modification de l'impôt d'environ CHF 45 millions (2013 - CHF 45 millions) pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire.

L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB, car les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéfice sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises. Une variation du taux de croissance du bénéfice de 1% induirait une modification de l'impôt d'environ CHF 10 millions (2013 - CHF 10 millions)

17.5 Présentation des états financiers

L'état de la performance financière

L'état de la performance financière est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière du Groupe pour l'année présentée.

L'état de la situation financière

Il est composé d'actifs et de passifs :

- les actifs sont des ressources contrôlées par le Groupe du fait d'événements passés et dont il attend des avantages économiques ou des potentiels de services ;

- les passifs sont des obligations actuelles du Groupe résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire, pour le Groupe, par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou de potentiels de services.

La situation financière est présentée en séparant les éléments courants des éléments non courants : les actifs et les passifs dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés en éléments courants et, au-delà, en éléments non courants. Les actifs courants et non courants sont présentés en fonction de leur ordre de disponibilité ; les passifs courants et non courants le sont en fonction de leur ordre d'exigibilité.

Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources d'entrées de trésorerie, les éléments donnant lieu à des sorties de trésorerie pendant la période, et le solde de trésorerie à la clôture.

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, à partir du résultat net. Il est ventilé selon les trois catégories suivantes :

- les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ;
- les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

L'autofinancement lié aux activités d'exploitation est calculé sur la base des charges et produits d'exploitation et financiers, après retraitement des éléments calculés.

Les flux de trésorerie libres comprennent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

L'état des variations de l'actif net / situation nette

L'état des variations de l'actif net / situation nette met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les variations de l'actif net / situation nette proviennent :

- du résultat net de l'exercice ;
- des affectations et attributions aux fonds propres affectés ;
- des utilisations et attributions à la réserve conjoncturelle ;
- des mouvements de la réserve de réévaluation ;
- des mouvements de la réserve de couverture.

17.6 Méthode de consolidation

Intégration globale

Les entités placées sous le contrôle d'une entité contrôlante sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. L'entité contrôlante détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, de la fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou de la liquidation de l'entité.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables de l'entité contrôlante. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Les intérêts minoritaires dans l'actif net (excluant le goodwill) des entités consolidées sont présentés séparément des fonds propres de l'entité contrôlante.

Mise en équivalence

Les entités dans lesquelles l'Etat exerce une influence notable sont des entités associées, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Les participations dans des entités associées et les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Etat dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, sous déduction de toutes les pertes de valeur liées à chacune des participations.

Critères de consolidation

Le périmètre de consolidation est défini selon les critères détaillés ci-après :

- le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable ;
- les prestations effectuées, qui doivent faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Par ailleurs, l'une des deux conditions suivantes doit être remplie par les entités ou sous-groupes détenus directement par l'Etat :

- le montant total du bilan de l'entité contrôlée est supérieur à CHF 100 millions ;
- les indemnités reçues de l'Etat par l'entité sont supérieures à CHF 100 millions, que l'entité soit contrôlée ou non par l'Etat.

Périmètre et méthode de consolidation (le Groupe)

Le Groupe se compose de l'Etat et des entités qu'il détient directement :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	
○ L'Etat			
La République et Canton de Genève	-	-	Intégration globale
○ Établissements de droit public			
Aéroport international de Genève (AIG)	100%	100%	Intégration globale
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	100%	100%	Intégration globale
Hospice général (HG)	100%	100%	Intégration globale
Transports publics genevois (TPG)	100%	100%	Intégration globale
Université de Genève (UNIGE)	100%	100%	Intégration globale
Services industriels de Genève (SIG)	55%	55%	Intégration globale
○ Fondations de droit public			
Fondation des parkings (FdP)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)	100%	100%	Intégration globale
○ Fondations immobilières de droit public			
Fondation HBM Camille Martin	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emile Dupont	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emma Kammacher	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Jean Dutoit	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM René et Kate Block	92%	90%	Intégration globale
○ Fondations de droit privé			
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	100%	100%	Intégration globale
Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	50%	50%	Mise en équivalence
○ Société anonyme			
Palexpo SA	79%	79%	Intégration globale

La BCGE est exclue du périmètre de consolidation car ses prestations ne font pas partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Les entités détaillées ci-après représentent des sous-paliers de consolidation pour l'Etat :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	
○ Transports publics genevois (TPG)			
TPG France Sàrl	100%	100%	Intégration globale
TPG Publicité SA	100%	100%	Intégration globale
TPG Vélo SA	100%	100%	Intégration globale
TP2A	49%	49%	Mise en équivalence
Société du Téléphérique du Salève	47%	47%	Mise en équivalence
○ Université de Genève (UNIGE)			
SI Les Roseaux	100%	100%	Intégration globale
SI Pictet-de-Rochemont	100%	100%	Intégration globale
SI Radiosa	100%	100%	Intégration globale
SI St-Julien	100%	100%	Intégration globale
SI 31 décembre	100%	100%	Intégration globale

Entités détenues indirectement par l'Etat (suite)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	
○ Services industriels de Genève (SIG)			
Secteur de l'électricité			
Securelec SA	100%	100%	Intégration globale
Compagnie Luminotechnique SA	100%	100%	Intégration globale
TourNEvent SA	100%	100%	Intégration globale
Verrivent SA	100%	100%	Intégration globale
Windpark Jaunpass SA, en liquidation	100%	100%	Intégration globale
ennova SA	100%	20%	IG (MEE)*
Parc Eolien de St-Brais SA	95%	55%	IG (MEE)*
Parc Eolien de Delémont SA	85%	55%	IG (MEE)*
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	90%	40%	IG (MEE)*
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	90%	40%	IG (MEE)*
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA	90%	40%	IG (MEE)*
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	90%	40%	IG (MEE)*
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	90%	40%	IG (MEE)*
Windpark Schwängimatt SA	90%	40%	IG (MEE)*
Sociétés des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	72%	72%	Intégration globale
Windpark Burg SA	51%	51%	Mise en équivalence
EssairVent SA	49%	49%	Mise en équivalence
Securelec - Vaud SA	38%	38%	Mise en équivalence
SwissWinds Development GmbH	28%	28%	Mise en équivalence
Gries Wind SA	25%	25%	Intégration proportionnelle
Parco eolico del San Gottardo SA	25%	25%	Mise en équivalence
EOS Holding	20%	20%	Mise en équivalence
Swisspower Renewables SA	0%	20%	NC (MEE)**
Secteur du gaz et de l'énergie thermique			
Cadiom SA	51%	51%	Intégration globale
CGC Holding SA	40%	40%	Mise en équivalence
Gaznat SA	38%	38%	Mise en équivalence
Cadziplo SA	25%	0%	Mise en équivalence
Secteur multiservices			
Services Industriels de Genève (France)	100%	100%	Intégration globale
Swisspower Energy SA	30%	30%	Mise en équivalence
Secteur environnement			
PôleBio Energies SA	33%	33%	Intégration proportionnelle
Secteur telecom			
Swiss Fibre Net SA	38%	35%	Mise en équivalence
○ Fondation des parkings (FdP)			
Parking Plaine de Plainpalais SA	49%	49%	Mise en équivalence
Parking Place de Cornavin SA	45%	45%	Mise en équivalence
○ Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)			
Rente Immobilière SA	96%	96%	Intégration globale
○ Palexpo SA			
SEG - Société d'exploitation et de gérance de la salle polyvalente de spectacles de Genève-Cointrin SA	100%	100%	Intégration globale

* IG (MEE) : Intégration globale en 2014 (Mise en équivalence en 2013)

** NC (MEE) : Non consolidée en 2014 (Mise en équivalence en 2013)

17.7 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisés lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,
- impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale,
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre,
- impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : taxation durant l'année fiscale.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme suit :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Fonds alloués par des tiers avec conditions

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Fonds alloués par des tiers sans conditions

Les fonds alloués par des tiers sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'entité et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront au Groupe.

17.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Bâtiments entre 25 et 100 ans
- Génie civil entre 10 et 90 ans
- Installations de production et de distribution d'énergie entre 5 et 60 ans
- Subventions accordées entre 3 et 60 ans
- Équipement informatique entre 4 et 15 ans
- Mobilier et véhicules entre 5 et 20 ans
- Autres équipements entre 4 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 4 et 50 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

17.9 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Il est évalué initialement à son coût, en tenant compte des coûts de transactions. Lorsqu'il est acquis pour un coût nul ou symbolique, ce coût est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

L'immeuble de placement est ensuite évalué à la juste valeur. Les profits et pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

17.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 10 ans.

17.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin exprimés pour les services, changements importants sur l'utilisation future de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction d'un actif avant son achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.).

Les actifs non générateurs de trésorerie sont identifiés selon les critères suivants :

- les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie ;
- les actifs détenus par les entités publiques subventionnées, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne génèrent pas de rentabilité commerciale compte tenu des subventions perçues, et sont donc a priori des actifs non générateurs de trésorerie ;
- les actifs détenus par les entreprises publiques (les « GBE ») sont des actifs générateurs de trésorerie.

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

17.12 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par les entreprises publiques (les GBE) sont des actifs générateurs de trésorerie. En revanche, les actifs détenus par l'Etat et les entités publiques subventionnées, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient doit être déterminée. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuel et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité évaluée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

17.13 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution.

Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant s'ils sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique, ou encore à des fins de consommation dans le processus de production de biens destinés à être distribués à un coût nul ou symbolique. Le coût de remplacement courant est le coût que l'entité encourrait pour acquérir l'actif à la date de clôture.

17.14 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.

Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition au risque (par exemple taux d'intérêt, taux de change), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat. Le recours à la comptabilité de couverture est apprécié au cas par cas, en fonction du critère de l'importance relative et de la documentation requise.

Comptabilité de couverture

La comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument financier de couverture est subordonnée à la désignation de l'instrument dérivé lors de la conclusion du contrat comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur est différée dans les fonds propres (réserve de couverture), à l'exception du profit ou de la perte liée à la partie inefficace qui est immédiatement comptabilisée en résultat. Les montants différés en fonds propres sont reclassés en résultat dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert est comptabilisé en résultat, au même poste de l'état de la performance financière que celui de l'élément couvert.

Toutefois, si une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et pertes qui ont précédemment été différés en fonds propres sont sortis des fonds propres pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat, de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées au poste de l'élément couvert dans l'état de la performance financière.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture :

- dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, tout profit ou toute perte cumulé dans les capitaux propres à ce moment continue d'être différé dans les fonds propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est inscrite dans les résultats. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit ou la perte cumulé qui avait été différé en fonds propres est immédiatement comptabilisé en résultat ;
- dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, tout ajustement de la valeur comptable de l'instrument couvert découlant du risque couvert est amorti en résultat à compter de la date de l'ajustement.

Absence de comptabilité de couverture

Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de juste valeur des instruments financiers sont enregistrées immédiatement dans le résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

17.15 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

17.16 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services à l'Etat.

Dérogation aux normes IPSAS

Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés selon les prescriptions prévues par la norme IPSAS 25. Toutefois :

- les cotisations de retraite dues par l'Etat aux institutions de prévoyance au titre de l'exercice sont portées en charges et engagements ;
- les avantages liés aux pré-retraites du personnel restant à la charge de l'Etat sont comptabilisés intégralement lors du départ effectif en pré-retraite du personnel.

17.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

Dérogation aux normes IPSAS

Le risque lié à la lettre c alinéa 2 des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, est provisionné selon la capacité financière de l'Etat. Les adaptations ultérieures de la provision sont effectuées de manière prudente et limitée :

- la provision est dotée tant que le risque attendu n'est pas atteint ou dès lors que l'estimation de ce risque est revue à la hausse ;
- la provision ne peut être dissoute avant le 1^{er} janvier 2031 à moins que des mesures ne contribuent à améliorer significativement le degré de couverture projeté de la caisse ;
- la provision peut être utilisée entre 2020 et 2029 en cas de non-atteinte du palier intermédiaire de 60%.

En outre, une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.

17.18 Passifs éventuels

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs, incertains, et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ;
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué de manière suffisamment fiable.

17.20 Fonds propres

Fonds propres affectés

Les fonds propres affectés servent à allouer des fonds à des buts clairement définis. Les fonds propres affectés font l'objet d'affectations et d'attributions par le biais des fonds propres libres.

Les charges, produits et investissements réalisés dans le cadre du fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Réserve conjoncturelle

L'utilisation et l'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels.

18 Glossaire

Péréquation financière (RPT)

Les revenus liés à la péréquation financière (RPT) sont versés par la Confédération et sont destinés à indemniser les cantons pour des charges structurelles excessives sur lesquelles ces derniers n'ont pas d'influence.

Les charges liées à la péréquation financière (RPT) sont dues par l'Etat afin d'assurer aux cantons à faible potentiel de ressources des moyens financiers suffisants pour assumer les tâches qui leur sont confiées. Cette péréquation des ressources est financée par la Confédération et les cantons à fort potentiel de ressources.

Compensations financières aux communes françaises

La compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève résulte d'un accord conclu le 29 janvier 1973 entre le Conseil fédéral et le Gouvernement de la République française. Cet accord prévoit que l'Etat verse 3,5% de la masse salariale brute des frontaliers travaillant à Genève au Trésor public français qui se charge ensuite de transférer les montants aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, qui eux-mêmes se chargent de créditer les collectivités locales bénéficiaires.

Dédommagements

L'Etat perçoit des dédommagements de la Confédération et des communes lorsqu'il se substitue partiellement ou totalement à une collectivité dans l'exécution d'une tâche.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend les variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture.

17.21 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe.

Subventions

- Indemnités : prestations financières accordées à des tiers pour compenser les charges supportées dans l'accomplissement de tâches déléguées.
- Aides financières : avantages pécuniaires accordés à des tiers publics ou privés afin de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que le destinataire s'est librement décidé d'assumer.
- Allocations à des tiers : prestations financières non commerciales (assistance sociale, prestations complémentaires AVS / AI, bourses d'étude, aides au logement, etc.).

Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE

L'Etat a octroyé, entre 2000 et 2009, CHF 389 millions d'avances afin de financer le fonctionnement de la Fondation de Valorisation des actifs de la BCGE (FondVal). La BCGE est tenue de rembourser l'Etat à concurrence d'un montant équivalent à 20% des dividendes distribués. En revanche, les dividendes de la BCGE et perçus par l'Etat sont comptabilisés en produits financiers.

Réserves de carrière des enseignants

Les réserves de carrière représentent des heures supplémentaires effectuées par les enseignants et devant être équilibrées tous les 5 ans.

Genève, le 19 mars 2015

Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil

Comptes consolidés de l'Etat de Genève Exercice 2014

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 51 alinéa 2 de la *Loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv - D 1 09)*, nous avons vérifié les états financiers consolidés ci-joints de l'Etat de Genève établis conformément à la *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05)*. Ces états financiers comprennent un état de la performance financière (compte de résultat), un état de la situation financière (bilan), un état des variations de l'actif net (tableau de variation des fonds propres), un tableau des flux de trésorerie et des notes relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.

Selon l'article 19 alinéa 1 de la LGAF «les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées. Les dérogations aux normes IPSAS décidées par le Conseil d'Etat sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF – D 1 05 15) et présentées au chapitre 2 des notes relatives aux états financiers 2014.

Responsabilité du Conseil d'Etat

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe, conformément à la LGAF, au Conseil d'Etat. Cette responsabilité comprend par ailleurs la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés de l'Etat de Genève. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion

Les comptes consolidés de l'Etat de Genève arrêtés au 31 décembre 2014 présentent des fonds propres de F 7 163 millions et un bénéfice de F 25 millions.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes aux prescriptions de la *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat*.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 aux états financiers relative à la limitation de l'application effective des normes comptables. Ces limitations concernent la norme IPSAS 16 «Immeubles de placement», la norme IPSAS 32 «Contrats concourant à la réalisation d'un service public : Entité publique» ainsi que la comptabilisation des droits de superficie, des mises à disposition d'actifs (bâtiments et terrains) et des concessions.

En fonction des décisions qui seront prises dans le cadre de l'application de ces normes, l'impact sur le résultat annuel et les fonds propres pourrait être potentiellement significatif.

La note 2.2 indique par ailleurs que les consignations en devises sont présentées sous la rubrique «Autres actifs financiers courants». Selon le référentiel comptable de l'Etat ces liquidités, dont le montant est de F 370 millions, doivent être présentées sous la rubrique «Trésorerie et équivalents de trésorerie».

Ces points ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la *Loi sur la surveillance de la révision* (LSR). L'indépendance du Service d'audit interne est ancrée dans la *Loi sur la surveillance de l'Etat* (D 1 09) et il n'existe aucun fait incompatible avec cette indépendance dans le cadre du contrôle des comptes.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés de l'Etat de Genève au 31 décembre 2014.



Charles Pict
directeur